



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Asile
Division Subventions

Berne-Wabern, août 2020

Rapport de suivi concernant la suppression de l'aide sociale

Rapport annuel 2019 | nouveaux dossiers

(1er mars – 31 décembre 2019 | Dossiers régis par le droit en vigueur (LAsi) à partir du 1er mars 2019)



Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) étudie l'évolution des coûts en matière d'aide d'urgence en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). À cette fin, elle gère un système d'information et de suivi de la suppression de l'aide sociale.

Le Groupe d'accompagnement Monitoring sur la suppression de l'aide sociale, composé de représentantes et représentants de la CCDJP, de la CDAS et du SEM, suit l'analyse des résultats du suivi de la suppression de l'aide sociale et la rédaction du rapport s'y afférant.

Le Groupe d'accompagnement a pris connaissance et a approuvé le présent rapport le 27 août 2020.

Groupe d'accompagnement Monitoring sur la suppression de l'aide sociale

Claudio Martelli	SEM, Présidence, Chef Domaine de direction Asile
Angela Zumbrunn	Représentante CDAS, Responsable domaine Migrations
Alain Hofer	Représentant CCDJP, Secrétaire Général suppléant
Markus Aeschlimann	Directeur Office de la population et des migrations, canton de Berne, Association des services cantonaux de migration (ASM)
Georg Carl	Coordinateur asile, canton des Grisons, Représentant régional Suisse orientale, désigné par la CDAS
Serge Gamma	Chef Service migration, canton de Neuchâtel, Représentant régional Suisse occidentale, désigné par la CCDJP
Esther Gasser Pfulg	Coordinatrice asile, canton des Zürich, Représentante régionale Zürich, désignée par la CDAS
Philippe Otzenberger	Coordinateur asile et réfugiés, canton de Lucerne, Représentant régional Suisse centrale et Tessin, désigné par la CDAS
Ettore Ricci	Coordinateur asile, canton de Vaud, Service de la Population, Représentant régional Suisse occidentale, désigné par la CDAS
Anne Birk	Coordinatrice asile, canton de Soleure, Représentante régionale Suisse du nord, désignée par la CDAS
Sylvia Koller	SEM, Cheffe Division Subventions
Beat Perler	SEM, Chef suppléant Division Retour
Martina Obrist	SEM, Cheffe Section Subventions et principes fondamentaux, Conduite du Monitoring sur la suppression de l'aide sociale

Groupe de rédaction Monitoring sur la suppression de l'aide sociale

Kathrin Gäumann	Section Subventions et principes fondamentaux, Conseillère spécialisée
Aurora Martinez Bless	Section Subventions et principes fondamentaux, Conseillère spécialisée
Christoph Weber	Section Subventions et principes fondamentaux, Conseiller spécialisé

Table des matières

1.	Contexte	8
1.1	Démarche d'analyse	8
1.2	Définition	8
2.	Procédure Dublin	9
2.1	Nombre de décisions – nombre de bénéficiaires et taux de perception d'aide d'urgence	9
2.2	Durée de perception d'aide d'urgence	10
2.3	Coûts d'aide d'urgence.....	11
2.4	Indemnités forfaitaires comparées aux dépenses d'aide d'urgence.....	13
2.5	Profil des bénéficiaires d'aide d'urgence	14
2.6	Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence.....	16
3.	Procédure accélérée	17
3.1	Nombre de décisions – Nombre de bénéficiaires et taux de perception d'aide d'urgence	17
3.2	Durée de perception d'aide d'urgence	18
3.3	Coûts d'aide d'urgence.....	19
3.4	Indemnités forfaitaires comparées aux dépenses d'aide d'urgence.....	21
3.5	Profil des bénéficiaires d'aide d'urgence	22
3.6	Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence.....	24
4.	Procédure étendue.....	25
4.1	Nombre de décisions – Nombre de bénéficiaires et taux de perception d'aide d'urgence	25
4.2	Durée de perception d'aide d'urgence.....	25
4.3	Coûts d'aide d'urgence.....	27
4.4	Indemnités forfaitaires comparées aux dépenses d'aide d'urgence.....	29
4.5	Profil des bénéficiaires d'aide d'urgence	30
4.6	Sortie d'aide d'urgence des bénéficiaires	32
5.	Synthèse et conclusions.....	33
6.	Prévisions	34
7.	Mesures à prendre	35
8.	Annexes	38

Table des illustrations

Tableau 2.1 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton.....	13
Tableau 3.1 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton.....	21
Tableau 4.1 : Consommation des forfaits par canton.....	29
Tableau 7.1 : Mesures à prendre.....	35

Table des graphiques

Graphique 2.1 : Nombre de décisions et bénéficiaires d'aide d'urgence – période sous revue..	9
Graphique 2.2 : Taux de perception par canton – période globale.....	9
Graphique 2.3 : Nombre de jours et durée de perception – période sous revue.....	10
Graphique 2.4 : Répartition des bénéficiaires d'après leur durée de perception.....	10
Graphique 2.5 : Durée de perception par canton – période global.....	11
Graphique 2.6 : Coûts d'aide d'urgence (milliers de francs) – période sous revue.....	11
Graphique 2.7 : Distribution des coûts journaliers d'aide d'urgence d'après la catégorie de dépenses par canton.....	12
Graphique 2.8 : Coûts d'aide d'urgence par décision.....	12
Graphique 2.9 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton.....	13
Graphique 2.10 : Pays de provenance des bénéficiaires d'aide d'urgence.....	14
Graphique 2.11 : Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence.....	14
Graphique 2.12 : Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier.....	15
Graphique 2.13 : Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence.....	16
Graphique 3.1 : Nombre de décisions et bénéficiaires d'aide d'urgence – période sous revue.....	17
Graphique 3.2 : Taux de perception par canton – période globale.....	17
Graphique 3.3 : Nombre de jours et durée de perception – période sous revue.....	18
Graphique 3.4 : Répartition des bénéficiaires d'après la durée de perception.....	18
Graphique 3.5 : Durée de perception par canton – période globale.....	19
Graphique 3.6 : Coûts d'aide d'urgence (milliers de francs) – période sous revue.....	19
Graphique 3.7 : Distribution des coûts journaliers d'aide d'urgence d'après la catégorie de dépenses par canton.....	20
Graphique 3.8 : Coûts d'aide d'urgence par décision.....	20
Graphique 3.9 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton.....	21
Graphique 3.10 : Pays de provenance des bénéficiaires d'aide d'urgence.....	22
Graphique 3.11 : Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence.....	22
Graphique 3.12 : Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier.....	23
Graphique 3.13 : Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence.....	24

Graphique 4.1 : Nombre de décisions et bénéficiaires aide d'urgence – période sous revue.....	25
Graphique 4.2 : Taux de perception par canton – période globale.....	25
Graphique 4.3 : Nombre de jours et durée de perception – période sous revue.....	26
Graphique 4.4 : Répartition des bénéficiaires d'après la durée de perception.....	26
Graphique 4.5 : Durée de perception par canton – période globale.....	27
Graphique 4.6 : Coûts d'aide d'urgence (milliers de francs) – période sous revue.....	27
Graphique 4.7 : Distribution des coûts journaliers d'aide d'urgence d'après la catégorie de dépenses par canton.....	28
Graphique 4.8 : Coûts d'aide d'urgence par décision.....	28
Graphique 4.9 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton.....	29
Graphique 4.10 : Pays de provenance des bénéficiaires d'aide d'urgence.....	30
Graphique 4.11 : Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence.....	30
Graphique 4.12 : Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier.....	31
Graphique 4.13 : Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence.....	32

Glossaire

Année d'entrée en force (EF)	Année civile durant laquelle une décision de non entrée en matière ou une décision négative d'asile est entrée en force.
Bénéficiaires de l'aide d'urgence de longue durée (BALD)	Personnes au bénéfice de l'aide d'urgence pendant le trimestre observé et, soit concernés par une décision entrée en force au minimum 4 trimestres avant le début du trimestre observé ; soit ayant bénéficié de l'aide d'urgence durant les 4 trimestres précédents.
Demandes d'asile multiples (DAM)	Demandes d'asile déposées dans les cinq ans qui suivent l'entrée en force d'une décision d'asile et de renvoi (art. 111c LAsi). Dès le 1er février 2014, les personnes concernées par une DAM reçoivent, sur demande, uniquement l'aide d'urgence.
NEGE	Décision négative d'asile et de renvoi entrée en force avec délai de départ imparti, respectivement échu
NEM	Décision de non entrée en matière entrée en force avec délai de départ imparti, respectivement échu
Période globale (PG)	Période comprise entre le 1er mars 2019 et la fin d'une période sous revue.
Période sous revue (PR)	Période telle qu'indiquée sur la page de titre du rapport de suivi.
Taux de perception	Pourcentage des personnes ayant effectivement bénéficié de l'aide d'urgence par rapport au nombre de personnes ayant droit à l'aide d'urgence.

1. Contexte

Le présent rapport expose les répercussions financières de la suppression de l'aide sociale des personnes affectées par une NEGE ou une NEM, dont la demande d'asile a été traitée par le droit appliqué dès le 1er mars 2019. En compensation d'éventuelles dépenses consacrées à l'aide d'urgence, la Confédération verse aux cantons un forfait unique pour chaque personne ayant fait l'objet d'une procédure Dublin, accélérée ou étendue et dont la procédure est close. Ces montants reposent sur des coûts journaliers de 50 francs¹ ainsi que sur un taux et une durée de perception propres à chaque procédure :

Procédure	Indemnités	Taux de perception	Durée de perception
Dublin	400 francs	10 %	80 jours
Accélérée	2013 francs	33 %	122 jours
Étendue	6006 francs	66 %	182 jours

Pour lever les incertitudes concernant l'évolution de la perception de l'aide d'urgence après l'entrée en vigueur, le 1er mars 2019, du nouveau système visant à accélérer les procédures d'asile, le législateur a défini, à l'art. 30a de l'Ordonnance 2 sur l'asile, un mécanisme automatique d'ajustement des données basé sur une simple formule de calcul. Les montants forfaitaires alloués sont ajustés au début de chaque année civile. Les résultats sont présentés dans le chapitre *Mesures à prendre*.

Les dépenses d'aide d'urgence concernant les personnes affectées par une NEGE ou NEM, dont la demande d'asile a été déposée jusqu'au 28 février 2019, sont présentés dans le *Rapport de suivi sur la suppression de l'aide sociale 2019, anciens dossiers*.

Diverses modifications de la Loi sur l'Asile (LAsi) sont déjà entrées en vigueur au 1er février 2014. Les personnes qui, dans un délai de 5 ans après l'entrée en force d'une décision d'asile et de renvoi, déposent une DAM (art. 111c LAsi), reçoivent, uniquement sur demande, l'aide d'urgence, selon l'article 82 alinéa 2 de la LAsi. La Confédération n'indemnise pas les cantons pour les dépenses d'aide d'urgence intervenues pendant la procédure d'asile d'une personne ayant déposé une demande multiple. En revanche, les cantons reçoivent à nouveau un forfait d'aide d'urgence à l'entrée en force d'une décision de NEM ou d'une NEGE pour laquelle un nouveau délai de départ a été fixé à la suite d'une DAM.

Au 1er janvier 2008, la suppression de l'aide sociale avait été élargie aux personnes concernées par une NEGE. La suppression de l'aide sociale s'appliquait déjà depuis le 1er avril 2004 aux personnes frappées par une NEM exécutoire. Toutes ces personnes sont tenues de quitter la Suisse. Si elles ne s'acquittent pas de cette obligation, elles ne perçoivent du canton compétent plus que l'aide d'urgence en cas de nécessité avérée et ce pour autant qu'elles en fassent la demande.

1.2 Démarche d'analyse

Chacune des procédures fait l'objet d'une présentation et d'une analyse distincte (chapitre 2, Dublin ; chapitre 3, accélérée ; chapitre 4, étendue). Le chapitre 5 présente une vue d'ensemble des trois procédures. Chaque procédure présente sa propre liste des 6 cantons enregistrant le plus grand nombre de bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle la liste des 6 premiers cantons peut varier en fonction de la procédure analysée. Les valeurs enregistrées par les cantons restants figurent dans les annexes correspondantes. En raison de chiffres arrondis, de légères différences peuvent apparaître.

1.3 Définition

Les bénéficiaires ayant déposé une demande d'asile avant le 1er mars 2019 ne font pas partie de ce rapport.

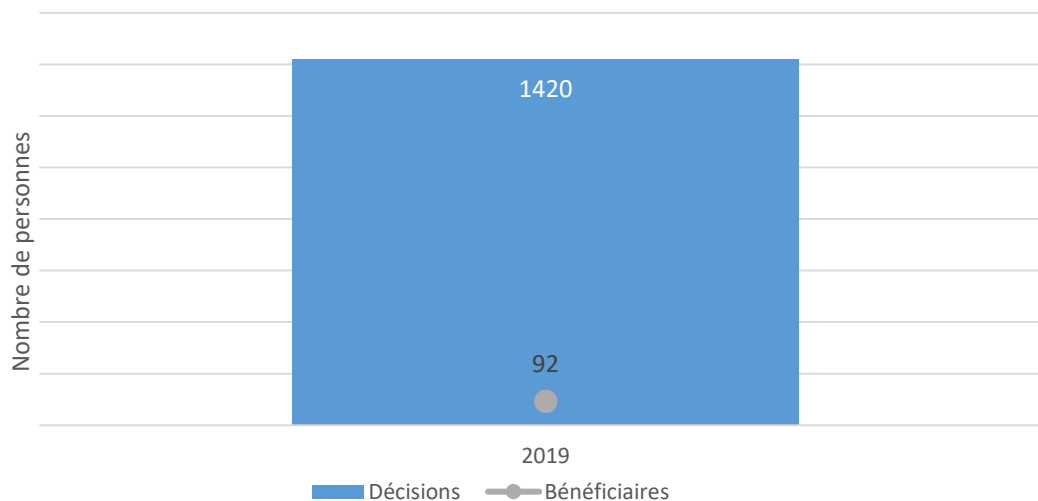
¹ Indice au 31 octobre 2018

2. Procédure Dublin

2.1 Nombre de décisions – nombre de bénéficiaires et taux de perception d'aide d'urgence

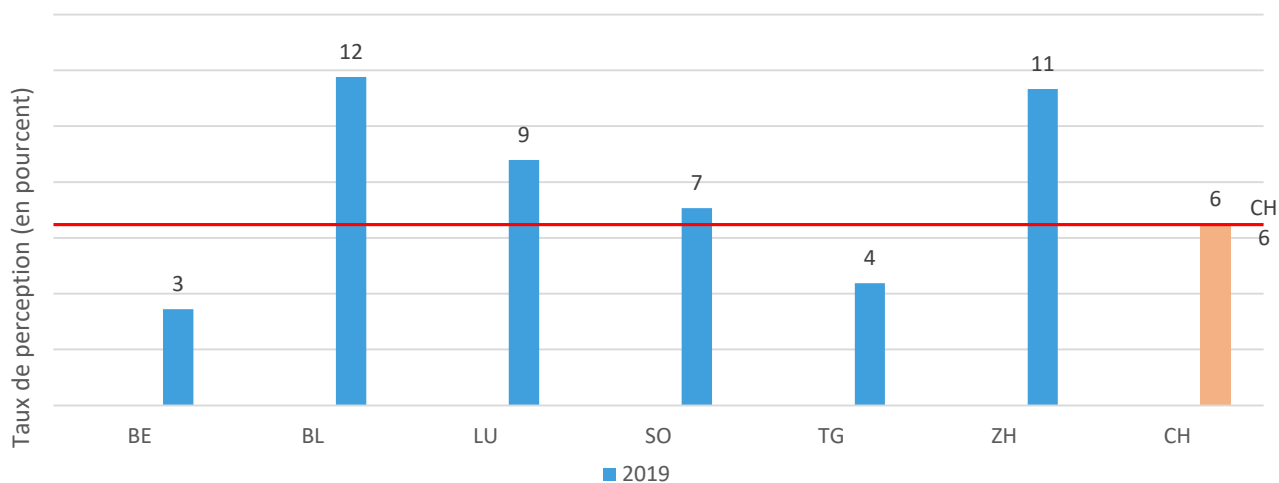
Période sous revue

On enregistre 1420 NEM-Dublin après clôture d'une procédure Dublin. Seules 92 personnes ont bénéficié d'aide d'urgence. Le taux de perception est de 6 %. En d'autres termes, 94 % des ayant droit potentiels n'ont pas fait recours à l'aide d'urgence.



Graphique 2.1 : Nombre de décisions et bénéficiaires d'aide d'urgence – période sous revue

Les cantons de BL, LU, SO, ZH enregistrent un taux de perception plus élevé que la moyenne générale.

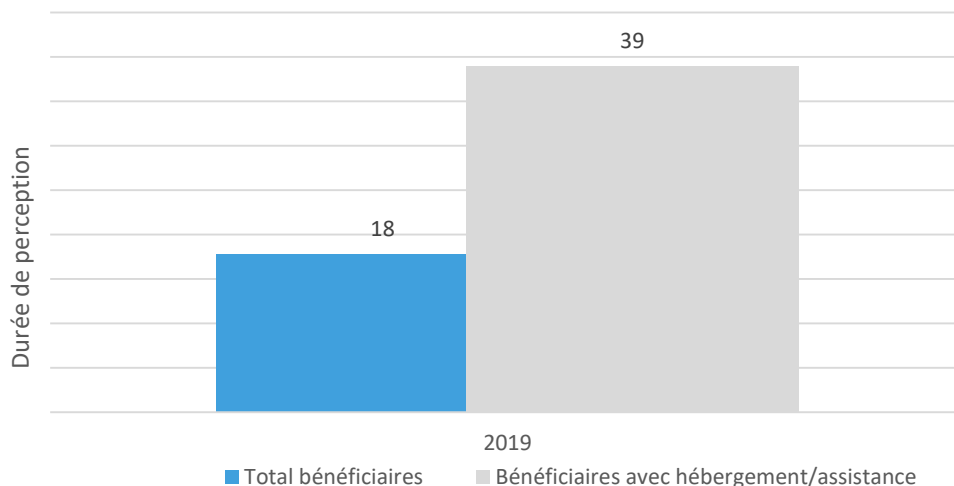


Graphique 2.2 : Taux de perception par canton – période globale

2.2 Durée de perception d'aide d'urgence

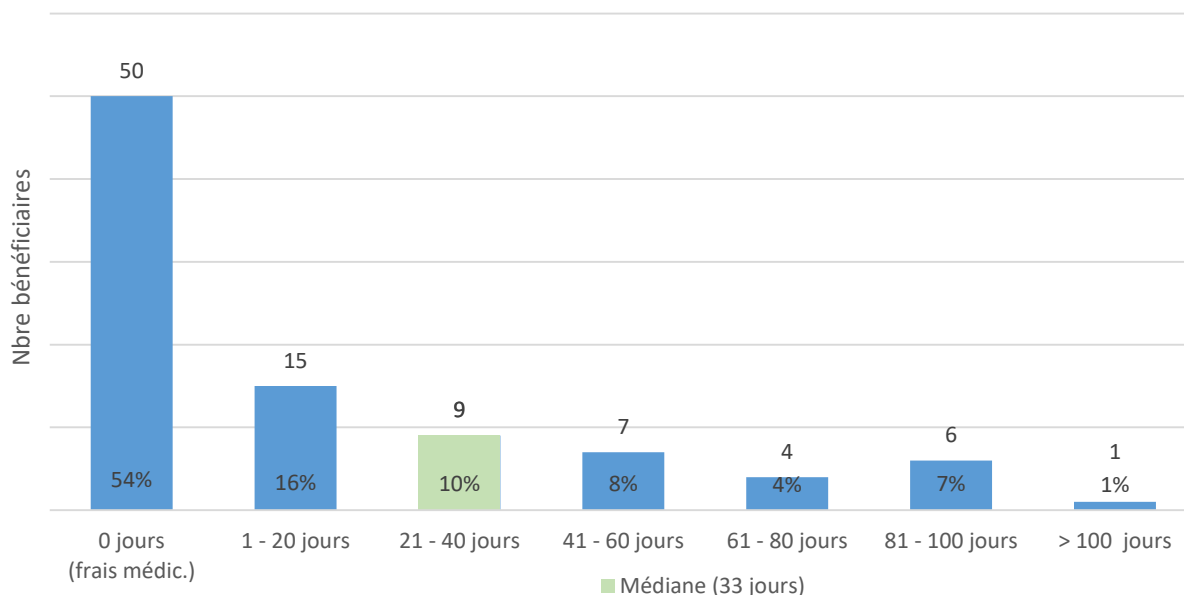
Nombre de jours et durée de perception – période sous revue

On enregistre un total de 1636 jours de perception d'aide d'urgence. La durée moyenne de perception s'élève à 18 jours. Si l'on exclut de ce calcul les personnes ayant uniquement occasionné des frais médicaux, la durée moyenne s'élève à 39 jours, soit deux fois plus longue.



Graphique 2.3 : Nombre de jours et durée de perception – période sous revue

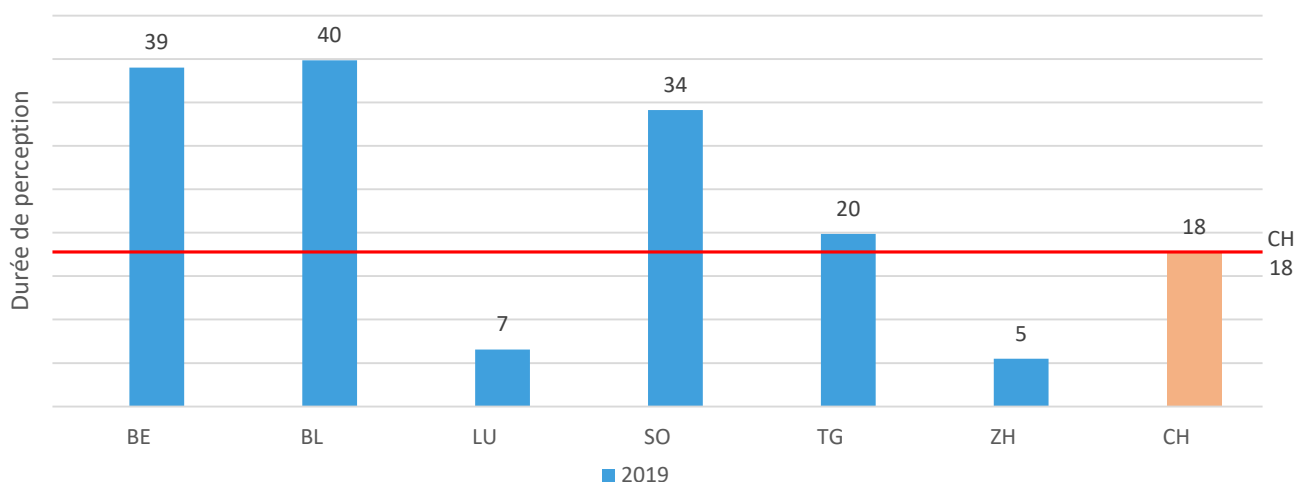
On enregistre environ 90 % des bénéficiaires à l'aide d'urgence pour une durée maximale de 60 jours. La médiane des personnes enregistrant des prestations d'hébergement et/ou d'assistance est de 33 jours. Plus de la moitié des bénéficiaires enregistrent uniquement des frais médicaux.



Graphique 2.4 : Répartition des bénéficiaires d'après leur durée de perception

La durée moyenne de perception s'élève à 18 jours. Si l'on exclut de ce calcul les personnes ayant uniquement occasionné des frais médicaux, la durée moyenne s'élève à 39 jours.

Le canton de Bâle-Campagne enregistre la durée de perception la plus longue (40 jours).

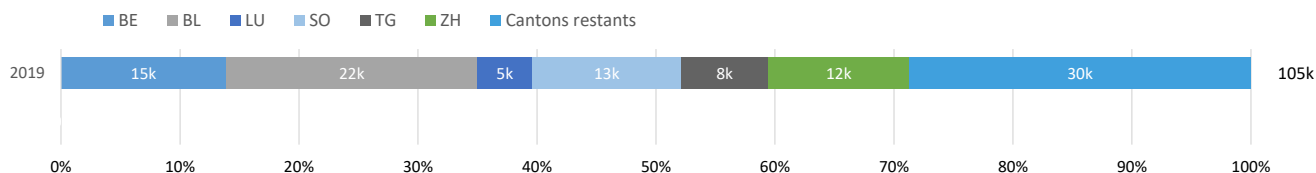


Graphique 2.5: Durée de perception par canton – période globale

2.3 Coûts d'aide d'urgence

Coûts d'aide d'urgence par canton

Les coûts d'aide d'urgence pendant la période sous revue s'élèvent à 105 000 francs. Le graphique suivant montre que les six premiers cantons représentent environ 70 % de ces coûts. BL enregistre les coûts d'aide d'urgence les plus élevés (22 000 francs).



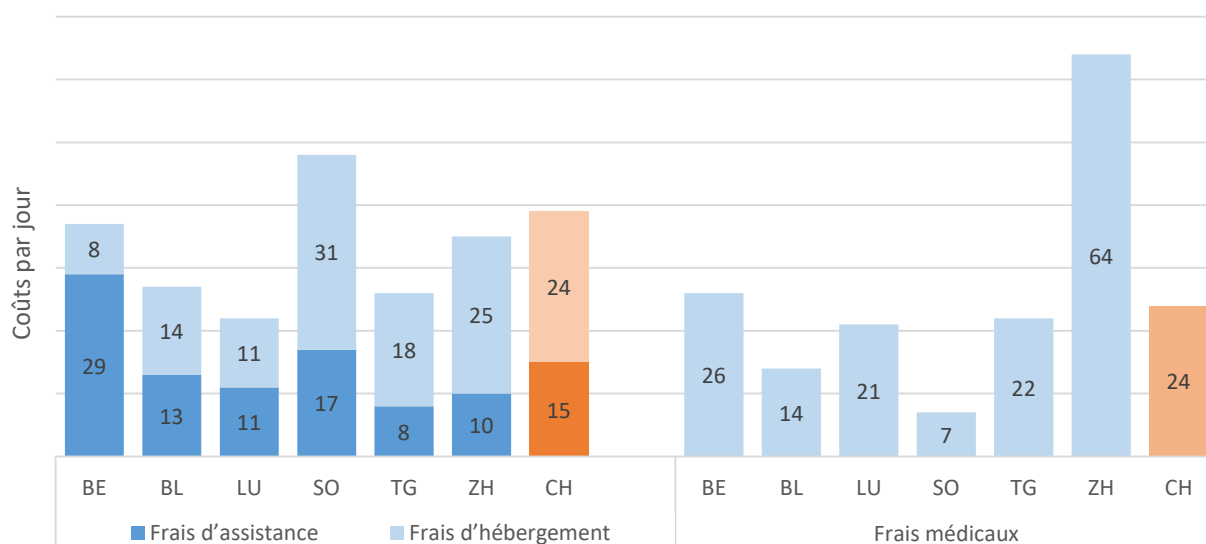
Graphique 2.6 : Coûts d'aide d'urgence (milliers de francs) – période sous revue

Coûts d'aide d'urgence par catégorie de dépenses

Les coûts d'aide d'urgence durant la période sous revue (105 000 francs), se distribuent comme suit :

- frais d'assistance : 37 % (39 000 francs)
- frais d'hébergement : 24 % (25 000 francs)
- frais médicaux : 39 % (41 000 francs)

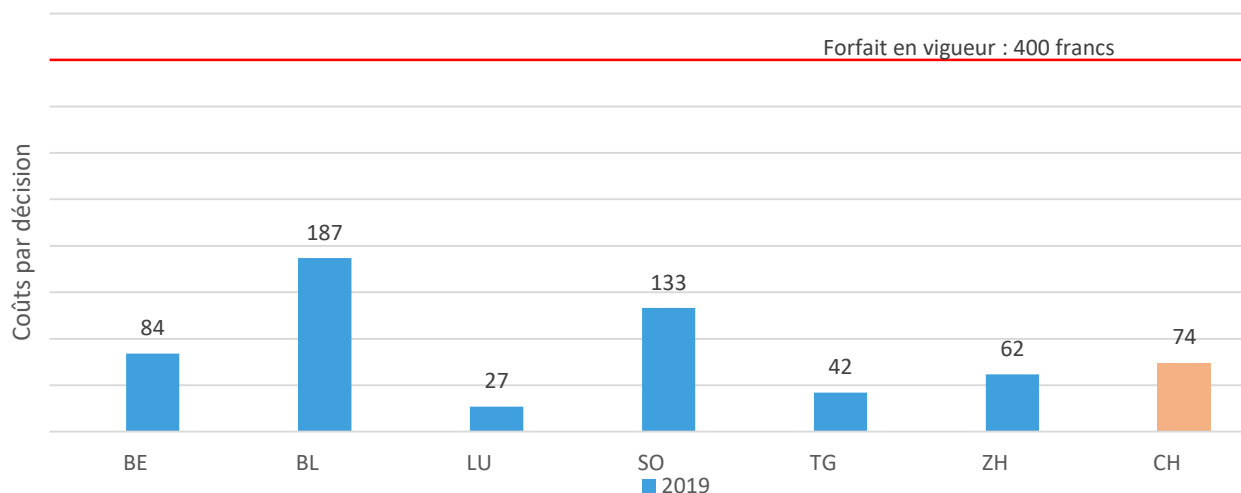
Le canton de Berne enregistre les frais d'assistance journaliers les plus élevés, soit 29 francs. Le système d'indemnisation forfaitaire joue un rôle considérable dans ces coûts élevés. En effet, les communes perçoivent une indemnité forfaitaire cantonale, déclarée par le canton de Berne comme étant les frais d'assistance encourus. Néanmoins, cette façon de décompter se répercute positivement sur ses frais d'hébergement qui sont relativement bas. Le canton de ZH enregistre un nombre relativement élevé de personnes ayant uniquement occasionné des frais médicaux. Les coûts moyens par jour se montent à 64 francs.



Graphique 2.7 : Distribution des coûts journaliers d'aide d'urgence d'après la catégorie de dépenses par canton

Les coûts moyens par décision se montent à 74 francs.

Le graphique suivant illustre la distribution des coûts d'aide d'urgence par décision par canton. Bâle-Campagne enregistre les coûts moyens par décision les plus élevés (187 francs).



Graphique 2.8 : Coûts d'aide d'urgence par décision

2.4 Indemnités forfaitaires comparées aux dépenses d'aide d'urgence

Consommation des indemnités forfaitaires par canton

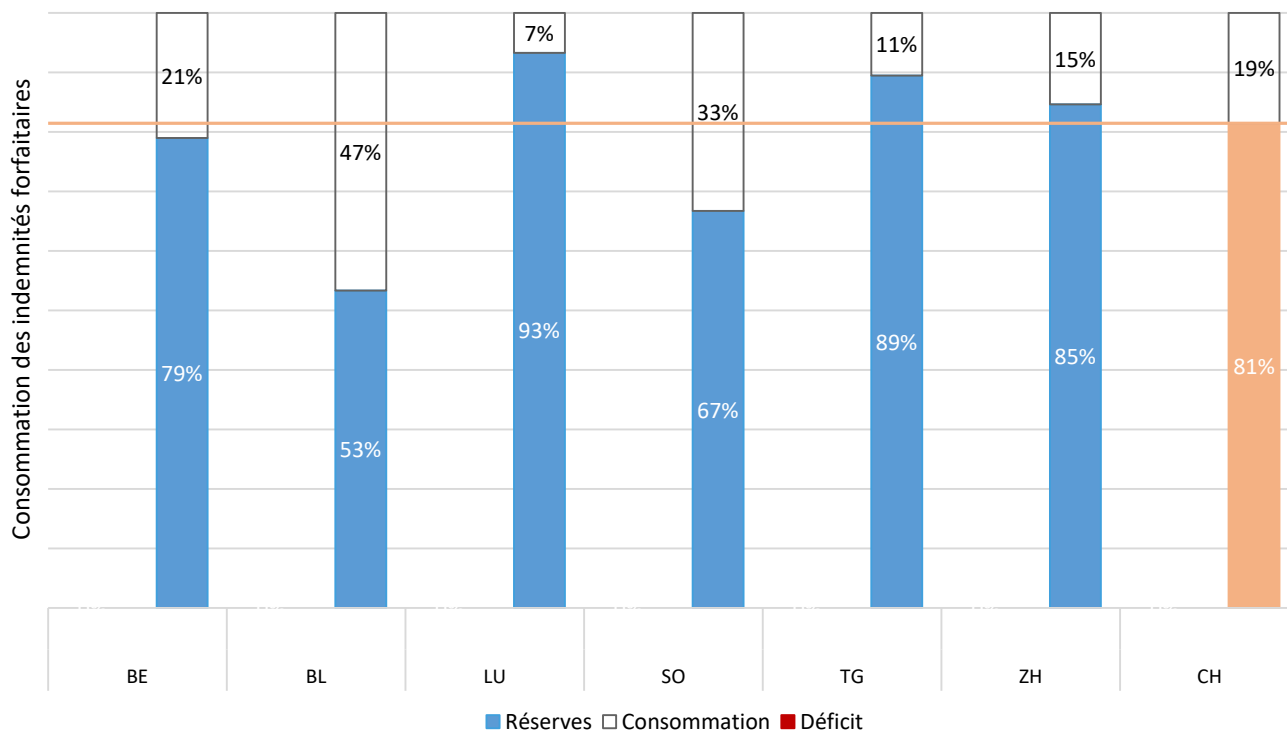
Le montant total des indemnités forfaitaires versées aux cantons s'élève à 568 000 francs. Les coûts d'aide d'urgence se montent à 105 000 francs. Le solde global affiche un montant excédentaire de 463 000 francs.

On dénombre 17 cantons affichant un solde excédentaire. Les 9 cantons restants ne se sont pas encore vu attribuer de décision.

Canton	Indemnités forfaitaires	Coûts aide d'urgence 2019	Coûts totaux aide d'urgence	Solde: Indemnités forfaitaires moins coûts totaux
BE	70 000	15 000	15 000	55 000
BL	48 000	22 000	22 000	26 000
LU	73 000	5 000	5 000	68 000
SO	40 000	13 000	13 000	27 000
TG	73 000	8 000	8 000	65 000
ZH	81 000	12 000	12 000	69 000
Cantons restants	183 000	30 000	30 000	153 000
CH	568 000	105 000	105 000	463 000

Tableau 2.1 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton

Le graphique suivant montre le pourcentage consommé des indemnités forfaitaires perçues par rapport à celui des réserves dans les six premiers cantons. BE se situe à peine en dessous de la moyenne, tandis que les cantons de BL et SO sont nettement en dessous.

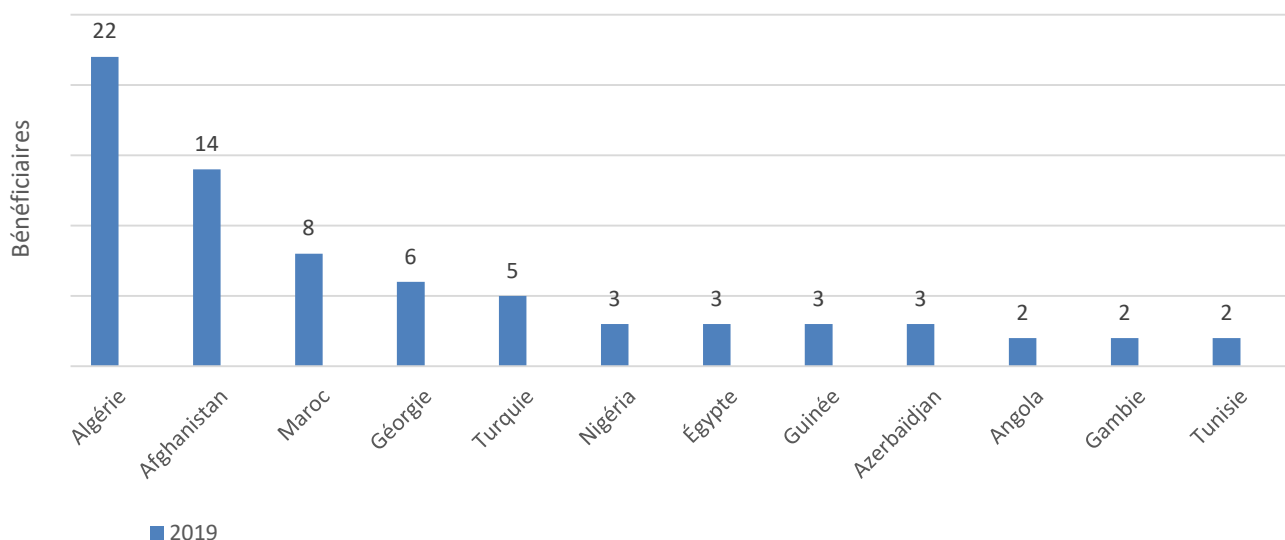


Graphique 2.9 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton

2.5 Profil des bénéficiaires d'aide d'urgence

Nationalité

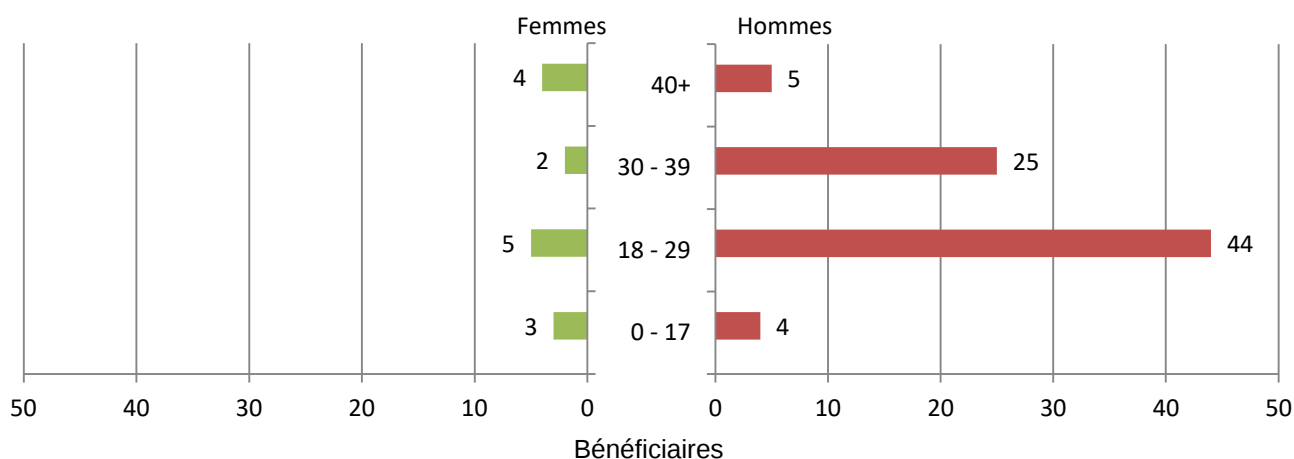
Au cours de la période sous revue, la plus grande majorité des bénéficiaires d'aide d'urgence proviennent des pays listés dans le graphique 2.10. Les ressortissants algériens constituent le plus grand groupe de bénéficiaires (22 personnes). Ils sont également en tête de liste des décisions NEM-Dublin (253 décisions), suivis des ressortissants marocains (138 décisions). Les ressortissants égyptiens enregistrent le taux de perception le plus élevé (43 % correspondant à 3 bénéficiaires des 7 décisions édictées).



Graphique 2.10 : Pays de provenance des bénéficiaires d'aide d'urgence

Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence

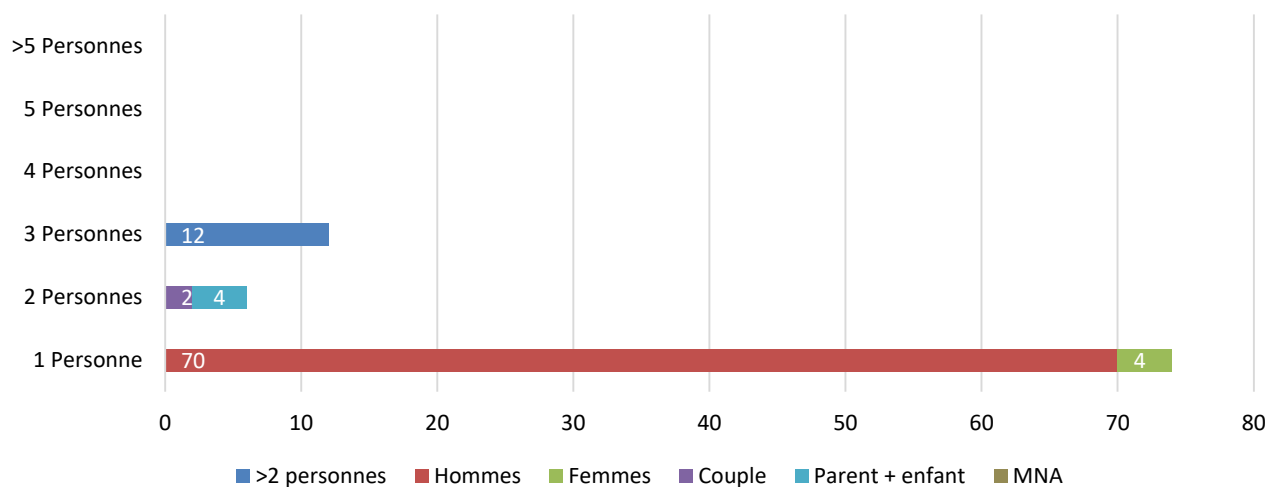
La grande majorité des bénéficiaires d'aide d'urgence sont des hommes âgés de 18 à 29 ans : on en dénombre 78, ce qui représente 85 % de l'ensemble des bénéficiaires d'aide d'urgence ; les 15 % restants sont constitués par 14 femmes.



Graphique 2.11 : Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence

Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier

La structure du dossier reflète généralement la constellation familiale. Les hommes célibataires sont surreprésentés dans l'ensemble du système d'asile. Cette tendance est encore plus prononcée dans l'aide d'urgence. Environ 70 % des bénéficiaires sont des hommes célibataires. On n'enregistre aucun mineur non accompagné à l'aide d'urgence dont la procédure Dublin est close.



Graphique 2.12 : Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier

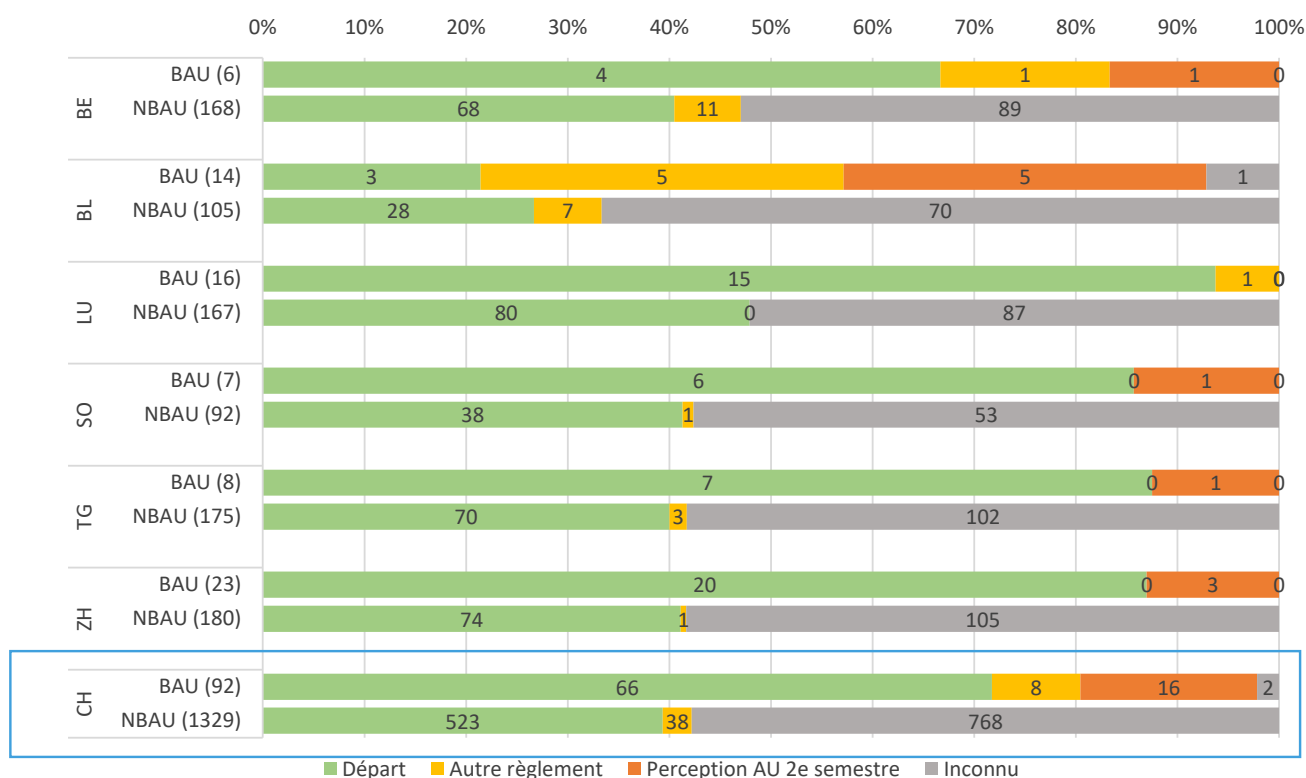
2.6 Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence

Bénéficiaires d'aide d'urgence (BAU)

On décompte environ 70 % des 92 BAU enregistrant un départ sous contrôle des autorités, 9 % un autre règlement (nouvelle demande d'asile) et 1 % des motifs de sortie inconnus. On enregistre encore 20 % de BAU au 2e semestre. Le canton de LU enregistre le taux de départ sous contrôle des autorités le plus élevé (plus de 90 %), tandis que le canton de BL compte le plus grand nombre de bénéficiaires au cours du second semestre de la période sous revue.

Non-bénéficiaires d'aide d'urgence (NBAU)

On décompte un peu moins de 40 % des 1329 NBAU enregistrant un départ sous contrôle des autorités, environ 3 % un autre règlement final (35 nouvelles demandes d'asile sur 38) et 57 % des motifs de sortie inconnus.



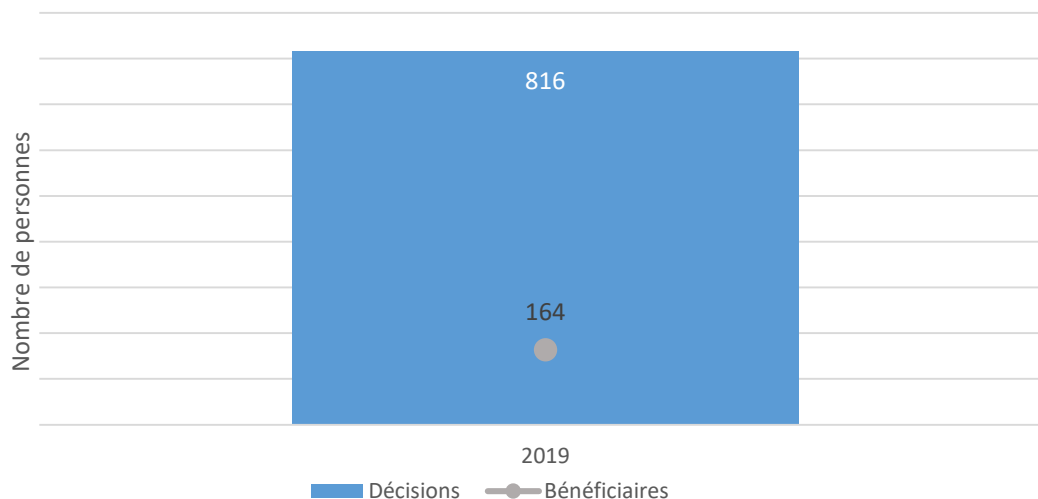
Graphique 2.13 : Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence

3. Procédure accélérée

3.1 Nombre de décisions – Nombre de bénéficiaires et taux de perception d'aide d'urgence

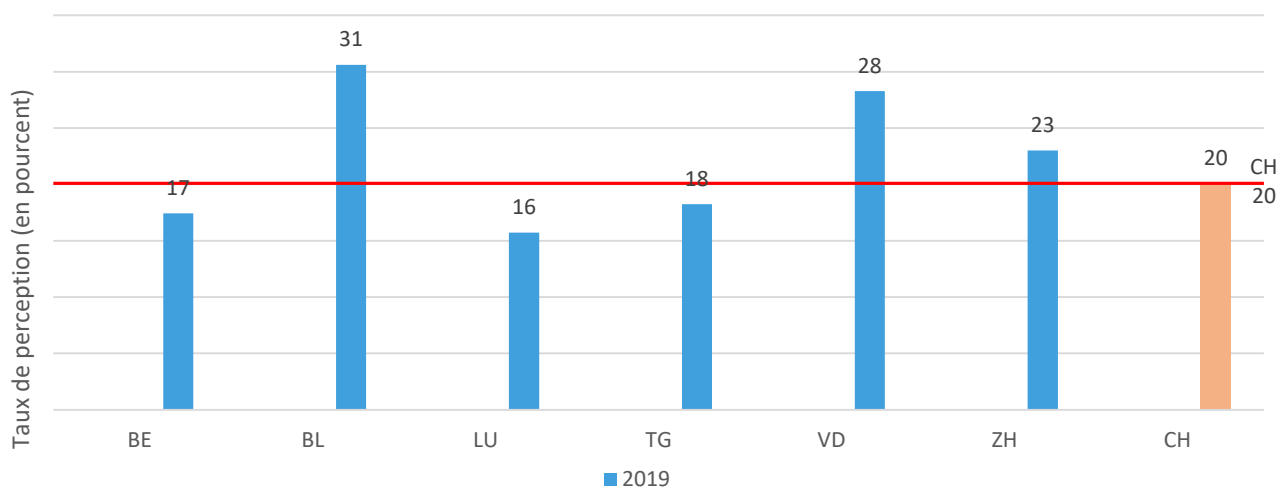
Période sous revue

On enregistre 816 NEGE et NEM après clôture d'une procédure accélérée. Seules 164 personnes ont bénéficié d'aide d'urgence. Le taux de perception est de 20 %. En d'autres termes, 80 % des ayant droit potentiels n'a pas fait recours à l'aide d'urgence.



Graphique 3.1 : Nombre de décisions et bénéficiaires d'aide d'urgence – période sous revue

Les cantons de BL, VD et ZH enregistrent un taux de perception plus élevé que la moyenne.

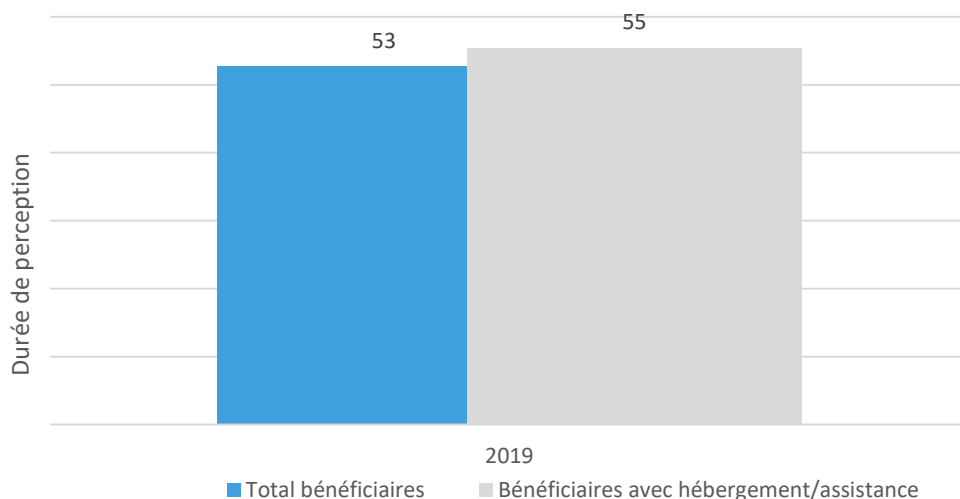


Graphique 3.2 : Taux de perception par canton – période globale

3.2 Durée de perception d'aide d'urgence

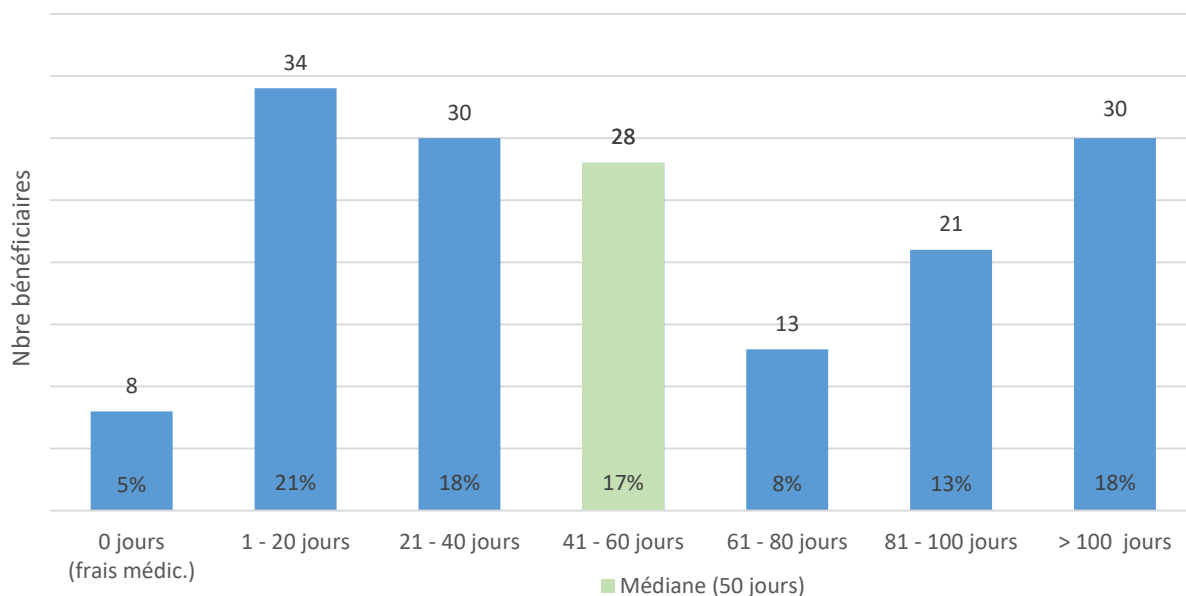
Nombre de jours et durée de perception – période sous revue

On enregistre un total de 8647 jours de perception d'aide d'urgence. La durée moyenne de perception s'élève à 53 jours. Si l'on exclut de ce calcul les personnes ayant uniquement occasionné des frais médicaux, la durée moyenne s'élève à peine : 55 jours.



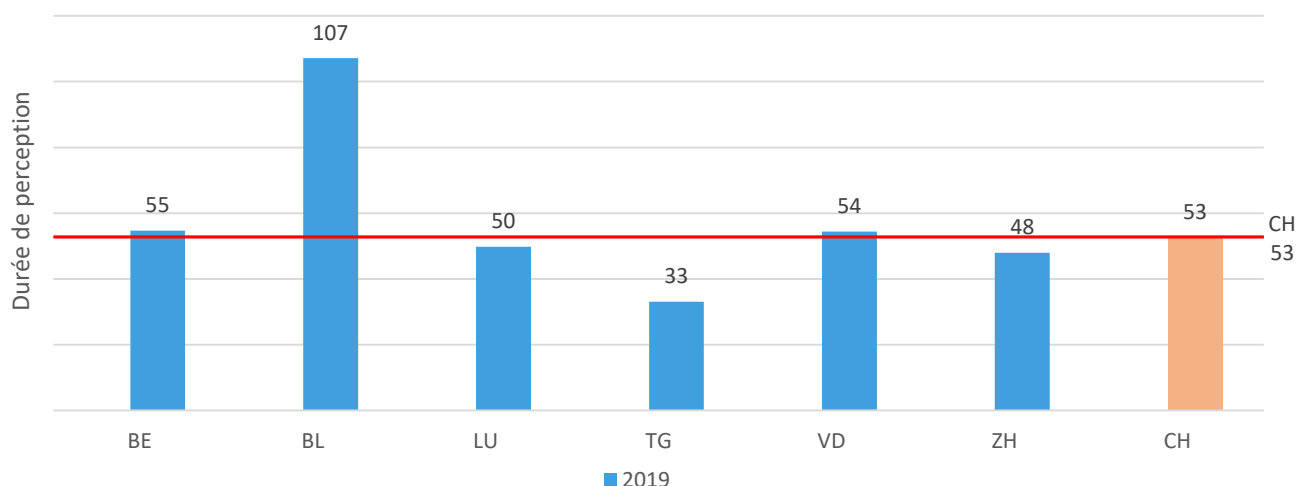
Graphique 3.3 : Nombre de jours et durée de perception – période sous revue

On enregistre environ 60 % des bénéficiaires à l'aide d'urgence pour une durée maximale de 60 jours. La médiane des personnes enregistrant des prestations d'hébergement et d'assistance est de 50 jours. Seuls 5 % des bénéficiaires enregistrent uniquement des frais médicaux.



Graphique 3.4 : Répartition des bénéficiaires d'après la durée de perception

Le canton de Bâle-Campagne enregistre la durée de perception la plus longue (107 jours).

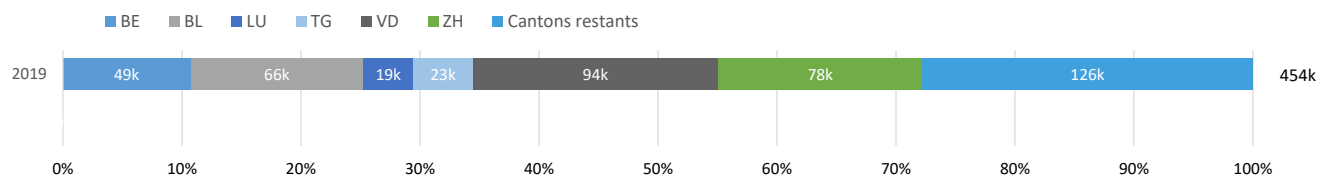


Graphique 3.5 : Durée de perception par canton – période globale

3.3 Coûts d'aide d'urgence

Coûts d'aide d'urgence par canton

Les coûts d'aide d'urgence pendant la période sous revue s'élèvent à 454 000 francs. Le graphique suivant montre que les six premiers cantons représentent environ 72 % de ces coûts. VD enregistre les coûts d'aide d'urgence les plus élevés (94 000 francs).



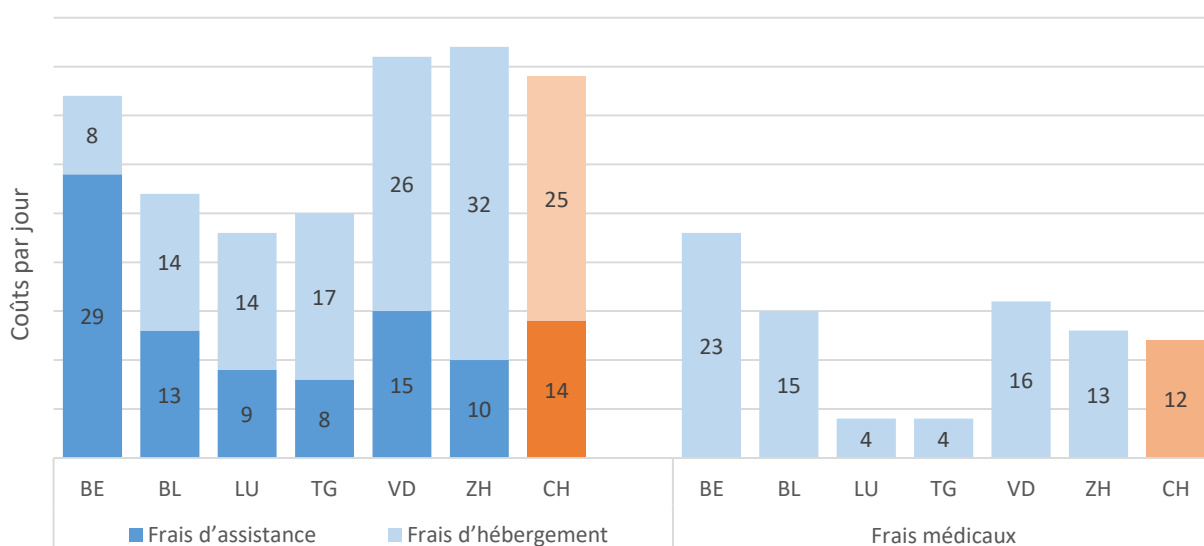
Graphique 3.6 : Coûts d'aide d'urgence (milliers de francs) – période sous revue

Coûts d'aide d'urgence par catégorie de dépenses

Les coûts d'aide d'urgence durant la période sous revue (454 000 francs), se distribuent comme suit :

- frais d'assistance : 28 % (127 000 francs)
- frais d'hébergement : 47 % (213 000 francs)
- frais médicaux : 25 % (113 000 francs)

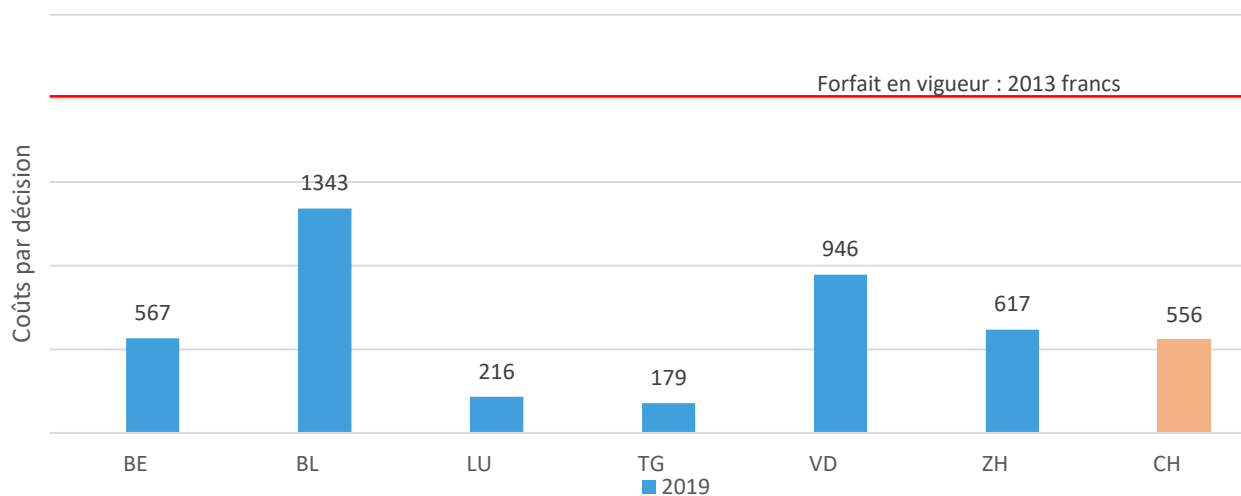
Le canton de Berne enregistre les frais d'assistance journaliers les plus élevés, soit 29 francs. Le système d'indemnisation forfaitaire joue un rôle considérable dans ces coûts élevés. En effet, les communes perçoivent une indemnité forfaitaire cantonale, qu'il déclare comme étant les frais d'assistance fournis. Néanmoins, cette façon de décompter se répercute positivement sur ses frais d'hébergement qui sont relativement bas. Les coûts moyens par jour se montent à 52 francs.



Graphique 3.7 : Distribution des coûts journaliers d'aide d'urgence d'après la catégorie de dépenses par canton

Les coûts moyens par décision se montent à francs 556 francs.

Le graphique 3.8 illustre la distribution des coûts d'aide d'urgence par décision par canton. Bâle-Campagne enregistre les coûts moyens par décision les plus élevés (1343).



Graphique 3.8 : Coûts d'aide d'urgence par décision

3.4 Indemnités forfaitaires comparées aux dépenses d'aide d'urgence

Consommation des indemnités forfaitaires par canton

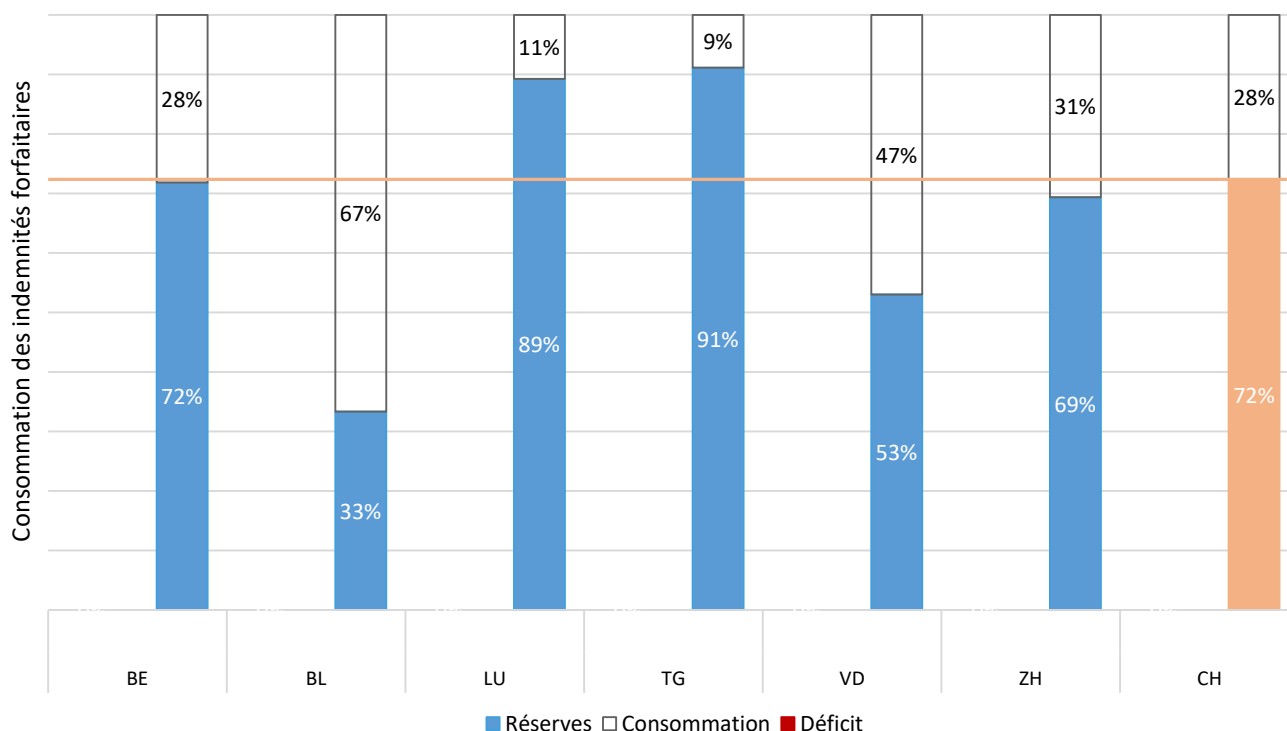
Le montant total des indemnités forfaitaires versées aux cantons s'élève à 1 643 000 francs. Les coûts d'aide d'urgence se montent à 454 000 francs. Le solde global affiche un montant excédentaire de 1 189 000 francs.

On dénombre 16 cantons affichant un solde excédentaire, 8 cantons ne s'étant pas encore vu attribuer de décisions et 2 affichant un solde déficitaire (SG, VS).

Canton	Indemnités forfaitaires	Coûts aide d'urgence 2019	Coûts totaux aide d'urgence	Solde: Indemnités forfaitaires moins coûts totaux
BE	173 000	49 000	49 000	124 000
BL	99 000	66 000	66 000	33 000
LU	179 000	19 000	19 000	160 000
TG	254 000	23 000	23 000	231 000
VD	199 000	94 000	94 000	105 000
ZH	254 000	78 000	78 000	176 000
Cantons restants	485 000	125 000	125 000	360 000
CH	1 643 000	454 000	454 000	1 189 000

Tableau 3.1 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton

Le graphique suivant montre le pourcentage consommé des indemnités forfaitaires perçues par rapport à celui des réserves dans les six premiers cantons. Les cantons de BE et ZH se situent à peine en dessous de la moyenne, tandis que les cantons de BL et VD sont nettement en dessous.

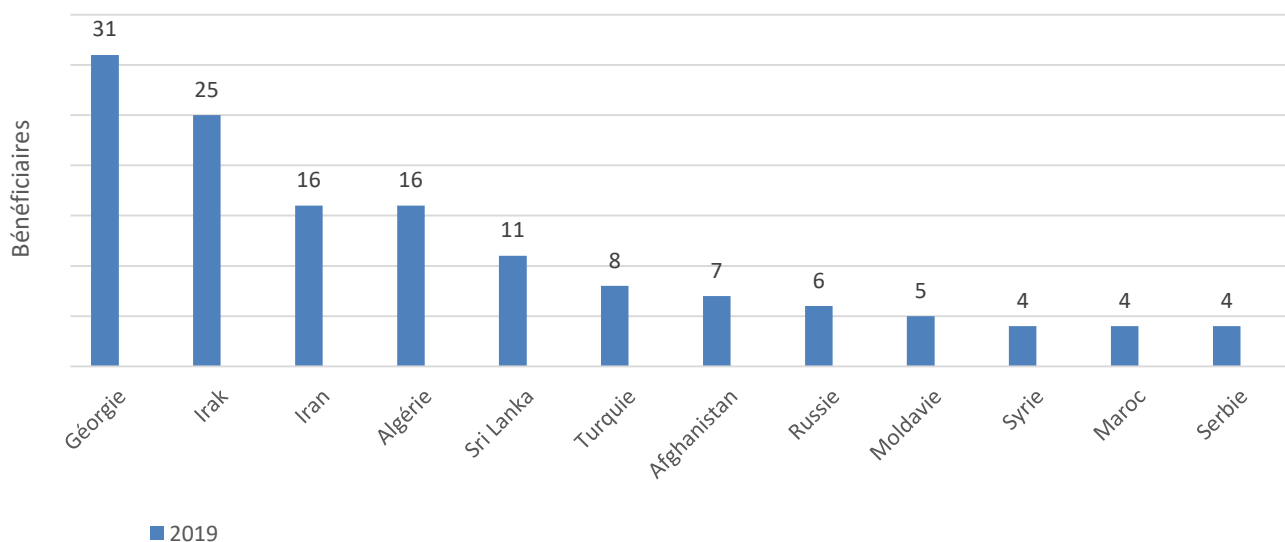


Graphique 3.9 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton

3.5 Profil des bénéficiaires d'aide d'urgence

Nationalité

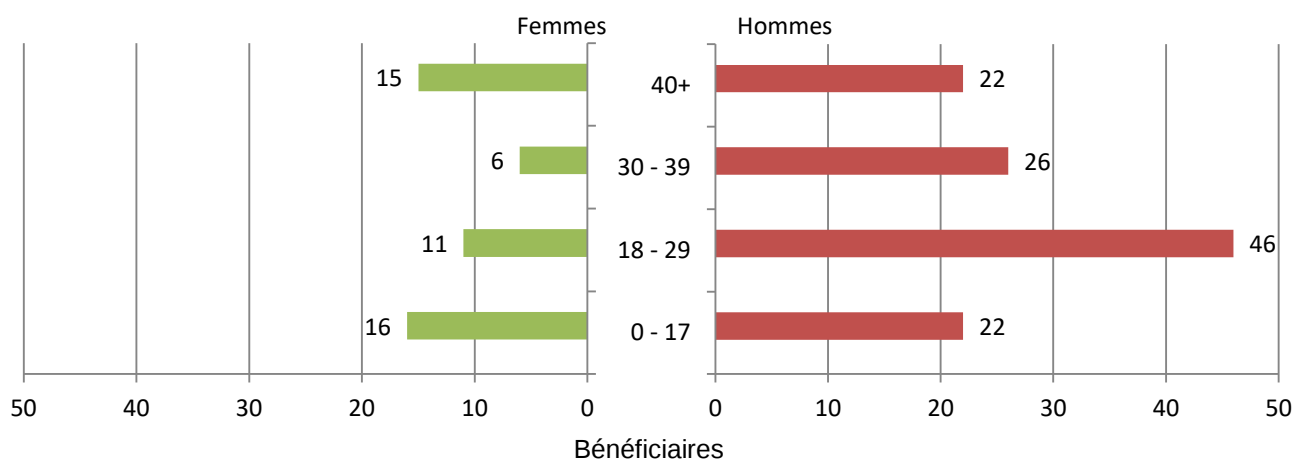
Au cours de la période sous revue, la plus grande majorité des bénéficiaires d'aide d'urgence proviennent des pays listés dans le graphique 3.10. Les ressortissants géorgiens constituent le plus grand groupe de bénéficiaires (31 personnes). Ils sont également en tête de liste des décisions NEGE et NEM suite à une procédure accélérée (159 décisions), suivis des ressortissants algériens (95 décisions). Les ressortissants moldaves enregistrent le taux de perception le plus élevé (83 % correspondant à 5 bénéficiaires sur 6 décisions).



Graphique 3.10 : Pays de provenance des bénéficiaires d'aide d'urgence

Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence

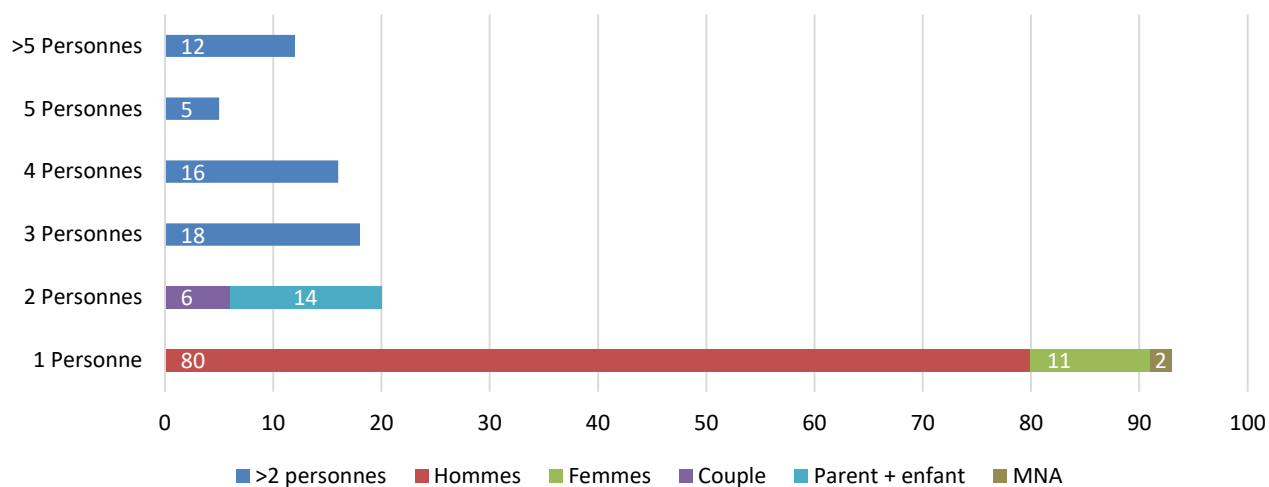
La grande majorité des bénéficiaires d'aide d'urgence sont des hommes âgés de 18 à 29 ans : on en dénombre 116, ce qui représente 71 % de l'ensemble des bénéficiaires d'aide d'urgence, les 29 % restants étant constitués par 48 femmes.



Graphique 3.11 : Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence

Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier

La structure du dossier reflète généralement la constellation familiale. Les hommes célibataires sont surreprésentés dans l'ensemble du système d'asile. Cette tendance est encore plus prononcée dans l'aide d'urgence. Environ 50 % des bénéficiaires sont des hommes célibataires. On enregistre 2 mineurs non accompagné sur 38 à l'aide d'urgence dont la procédure accélérée est close.



Graphique 3.12 : Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier

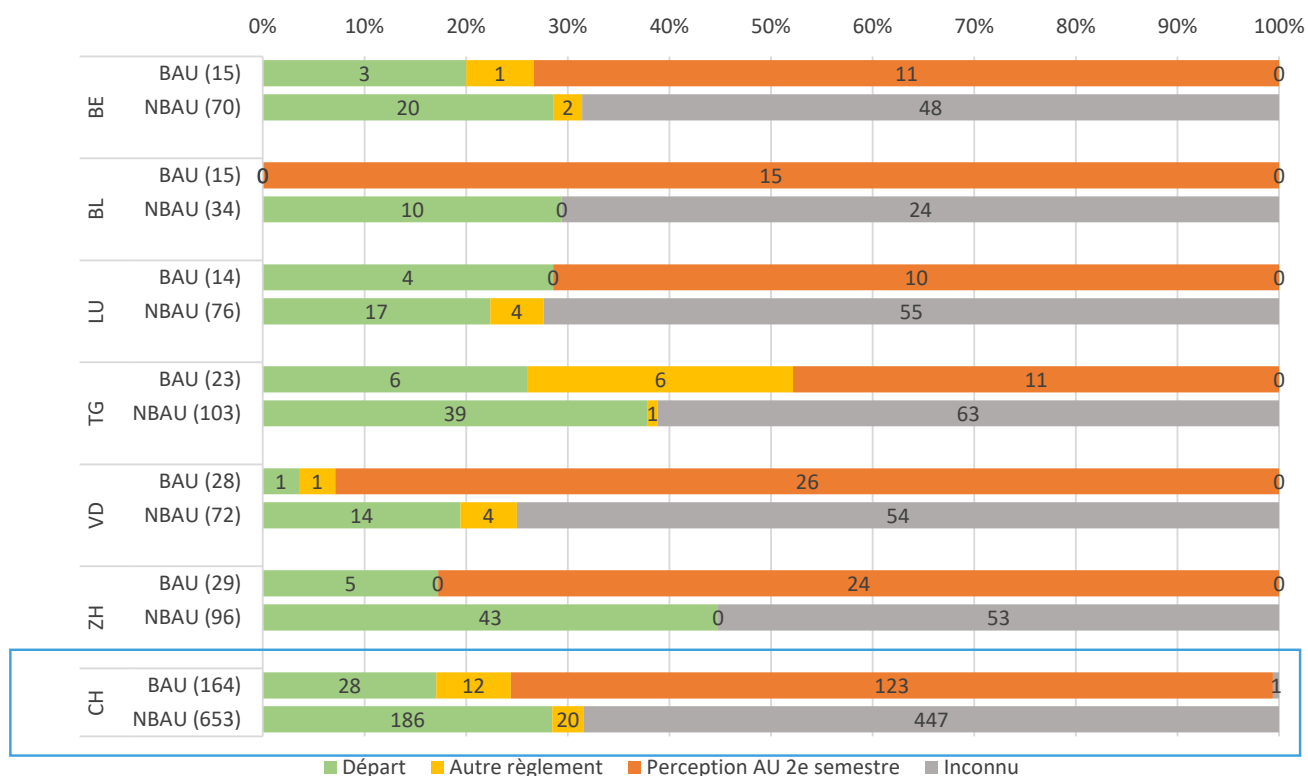
3.6 Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence

Bénéficiaires d'aide d'urgence (BAU)

On décompte environ 17 % des 164 BAU enregistrant un départ sous contrôle des autorités, 9 % une nouvelle demande d'asile (8 personnes) et 7 % des motifs de sortie inconnus. On enregistre plus de deux tiers des BAU au 2e semestre. Le canton du LU enregistre le taux de départ sous contrôle des autorités le plus élevé (plus de 90 %), tandis que le canton du BL est celui qui compte le plus grand nombre de bénéficiaires au cours du second semestre de la période sous revue.

Non-bénéficiaires d'aide d'urgence (NBAU)

On décompte près de 25 % des 653 NBAU enregistrant un départ sous contrôle des autorités, environ 3 % un autre règlement final (20 personnes une nouvelle demande d'asile) et plus de 60 % des motifs de sortie inconnus.



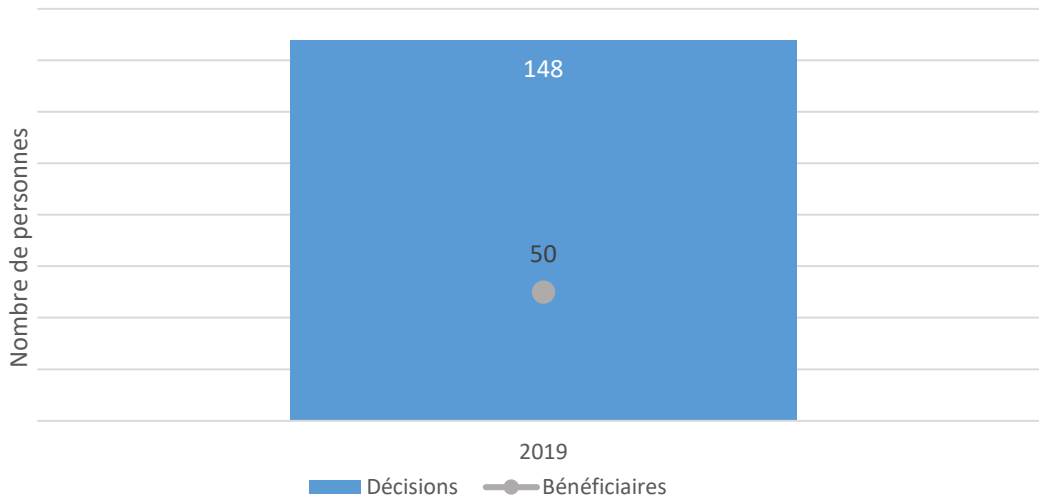
Graphique 3.13 : Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence

4. Procédure étendue

4.1 Nombre de décisions – Nombre de bénéficiaires et taux de perception d'aide d'urgence

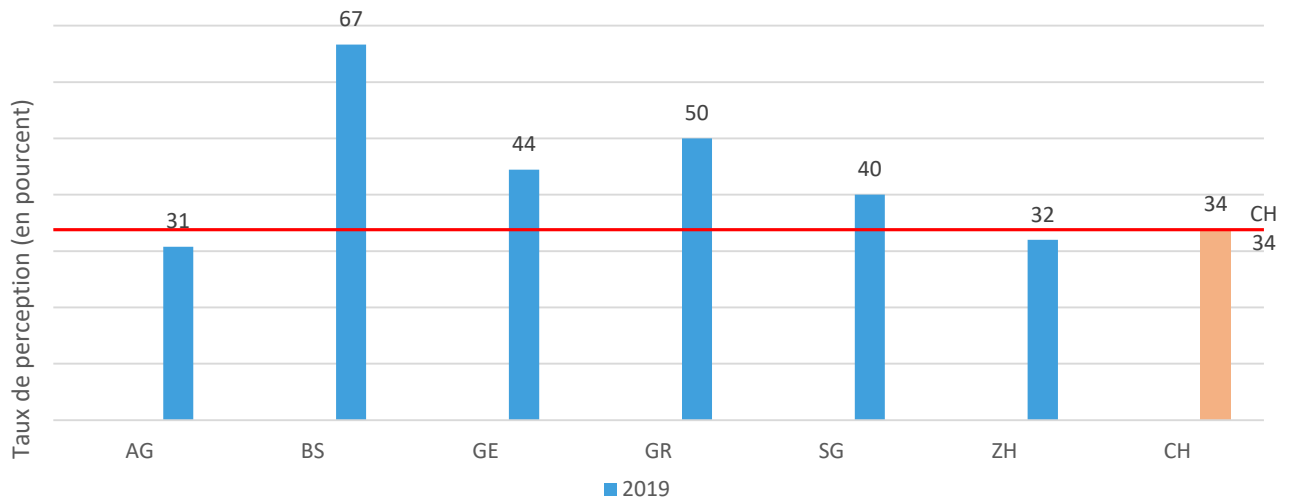
Période sous revue

On enregistre 148 NEGE et NEM dans le cadre de la procédure étendue. Seules 50 personnes ont bénéficié d'aide d'urgence. Le taux de perception est de 34 %. En d'autres termes, 66 % des personnes ayant droit potentiels n'a pas fait recours à l'aide d'urgence.



Graphique 4.1 : Nombre de décisions et bénéficiaires aide d'urgence – période sous revue

Les cantons de BS, GE, GR et SG enregistrent un taux de perception plus élevée que la moyenne.

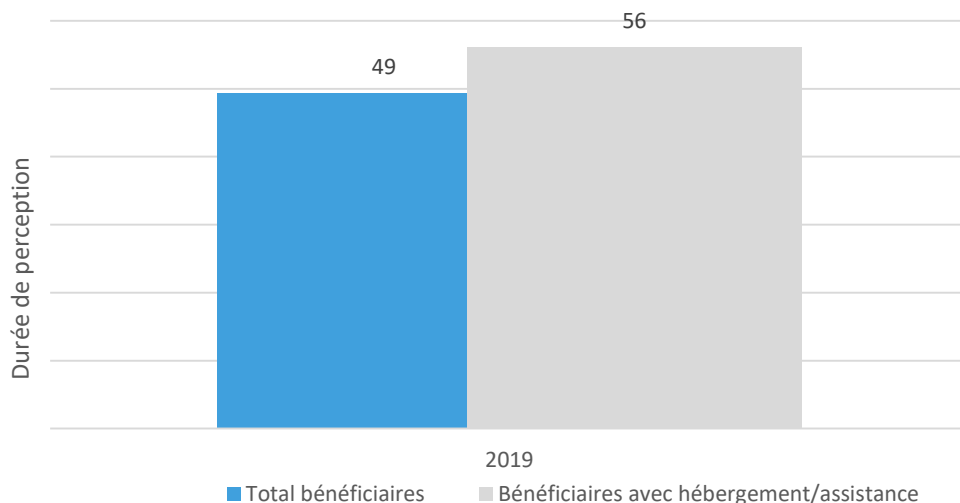


Graphique 4.2 : Taux de perception par canton – période globale

4.2 Durée de perception d'aide d'urgence

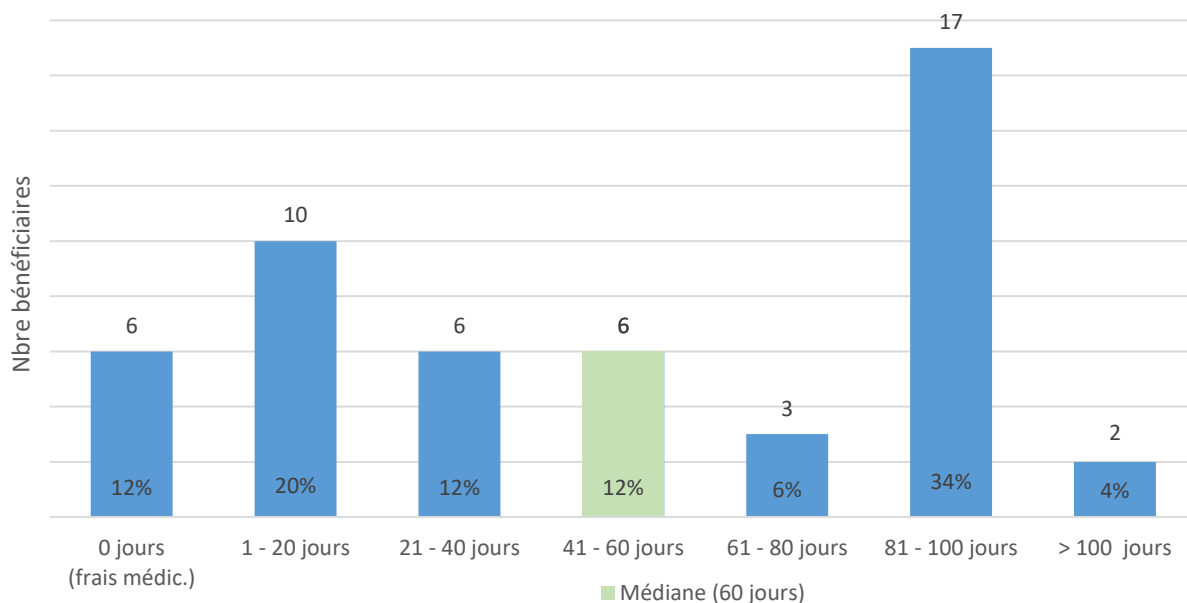
Nombre de jours et durée de perception – période sous revue

On enregistre un total de 2472 jours de perception d'aide d'urgence. La durée moyenne de perception s'élève à 49 jours. Si l'on exclut de ce calcul les personnes ayant uniquement occasionné des frais médicaux, la durée moyenne s'élève à légèrement : 56 jours.



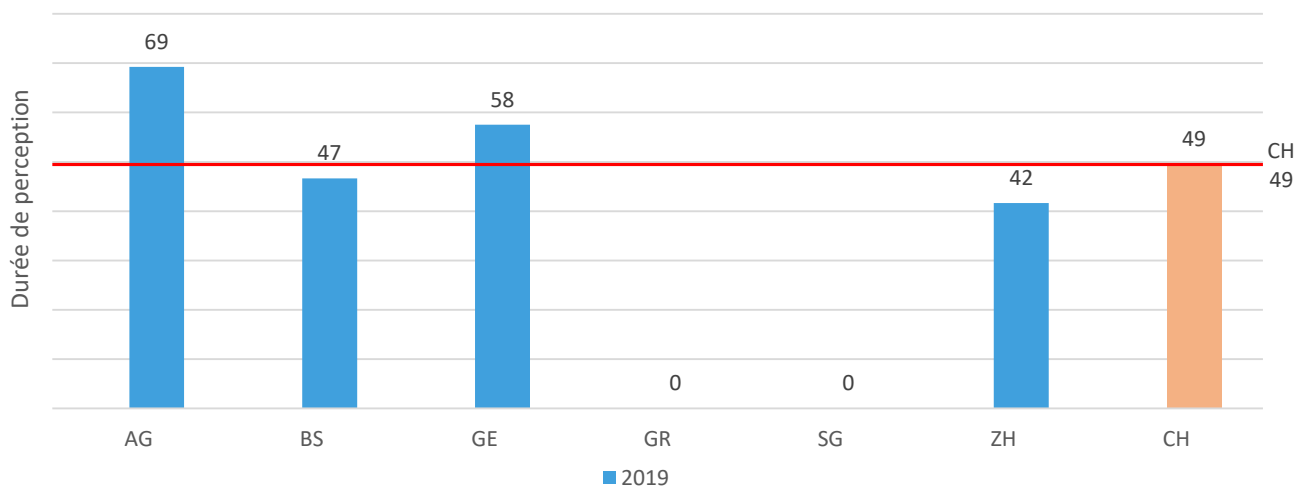
Graphique 4.3 : Nombre de jours et durée de perception – période sous revue

Environ 56 % des bénéficiaires a eu recours à l'aide d'urgence pour une durée maximale de 60 jours. La médiane des personnes ayant eu recours aux prestations d'hébergement et d'assistance est de 60 jours. Seuls 12 % des bénéficiaires n'ont occasionné que des frais médicaux.



Graphique 4.4 : Répartition des bénéficiaires d'après la durée de perception

Le canton d'Argovie enregistre la durée de perception la plus longue (69 jours).

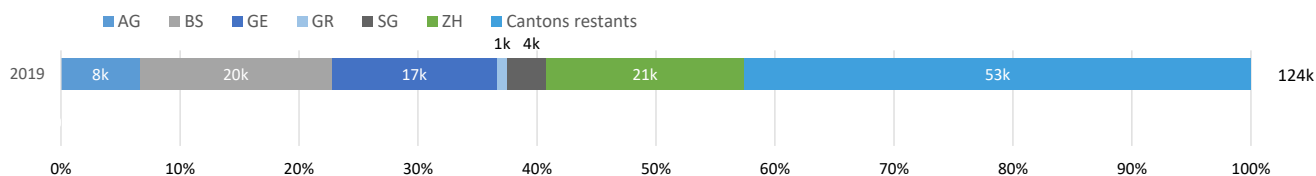


Graphique 4.5 : Durée de perception par canton – période globale

4.3 Coûts d'aide d'urgence

Coûts d'aide d'urgence par canton

Les coûts d'aide d'urgence pendant la période sous revue s'élèvent à 124 000 francs. Le graphique suivant montre que les six premiers cantons représentent environ 57 % de ces coûts. ZH enregistre les coûts d'aide d'urgence les plus élevés (21 000 francs).



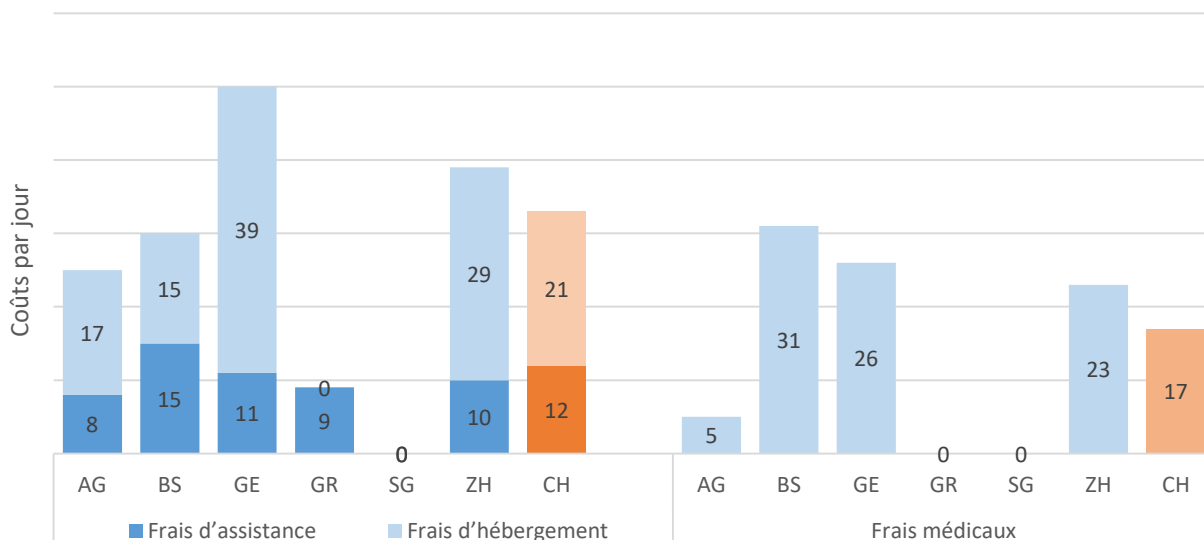
Graphique 4.6 : Coûts d'aide d'urgence (milliers de francs) – période sous revue

Coûts d'aide d'urgence par catégorie de dépenses

Les coûts d'aide d'urgence durant la période sous revue (124 000 francs), se distribuent comme suit :

- frais d'assistance : 42 % (52 000 francs)
- frais d'hébergement : 24 % (30 000 francs)
- frais médicaux : 33 % (41 000 francs)

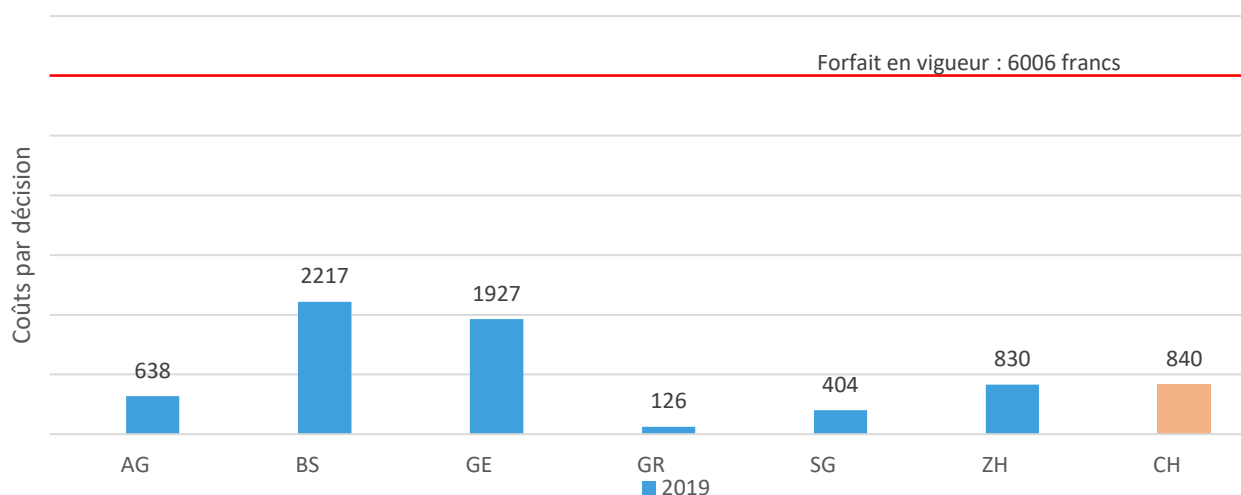
Le canton de Genève enregistre les frais d'assistance journaliers les plus élevés, soit 39 francs. Les coûts moyens par jour se montent à 50 francs.



Graphique 4.7 : Distribution des coûts journaliers d'aide d'urgence d'après la catégorie de dépenses par canton

Les coûts moyens par décision se montent à 840 francs.

Le graphique 4.8 illustre la distribution des coûts d'aide d'urgence par décision par canton. Bâle-Ville enregistre les coûts moyens par décision les plus élevés (2217).



Graphique 4.8 : Coûts d'aide d'urgence par décision

4.4 Indemnités forfaitaires comparées aux dépenses d'aide d'urgence

Consommation des indemnités forfaitaires par canton

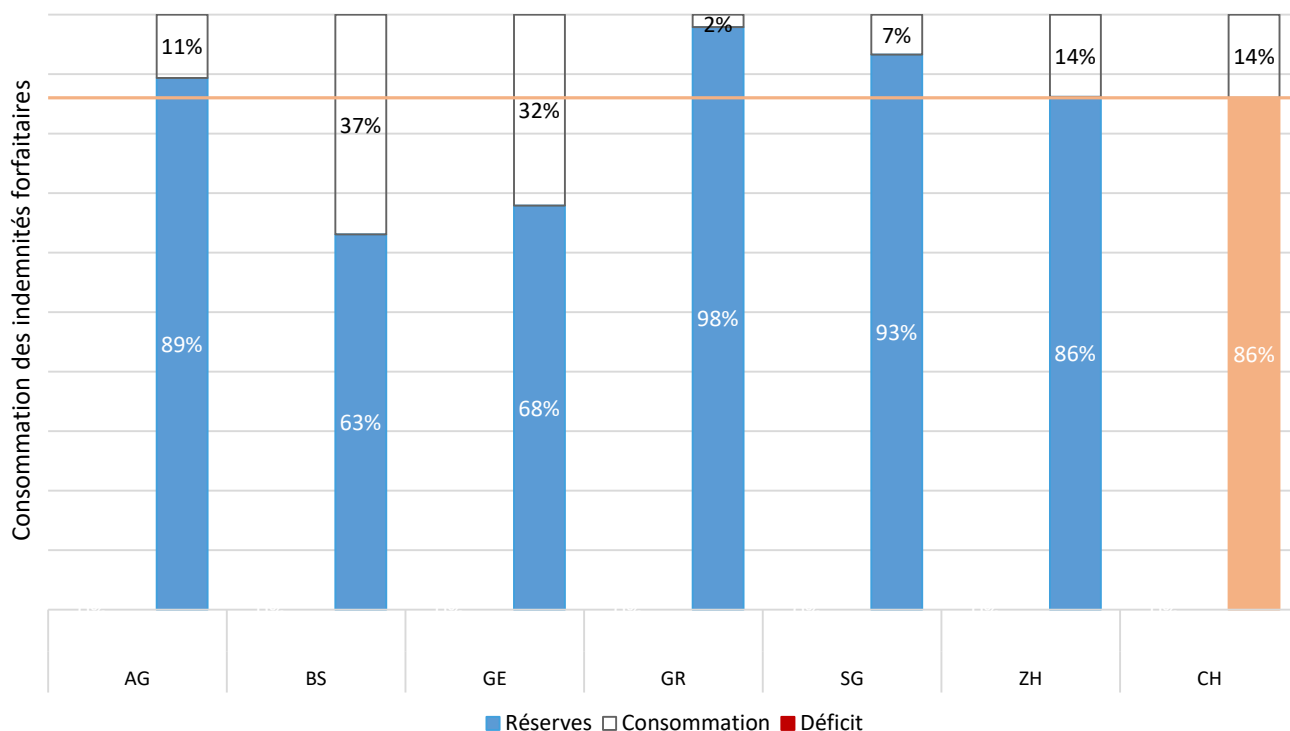
Le montant total des indemnités forfaitaires versées aux cantons s'élève à 889 000 francs. Les coûts d'aide d'urgence se montent à 124 000 francs. Le solde global affiche un montant excédentaire de 765 000 francs.

On dénombre 23 cantons affichant un solde excédentaire. Les 3 cantons restants ne se sont pas encore vu attribuer de décisions.

Canton	Indemnités forfaitaires	Coûts aide d'urgence 2019	Coûts totaux aide d'urgence	Solde: Indemnités forfaitaires moins coûts totaux
AG	78 000	8 000	8 000	70 000
BS	54 000	20 000	20 000	34 000
GE	54 000	17 000	17 000	37 000
GR	48 000	1 000	1 000	47 000
SG	60 000	4 000	4 000	56 000
ZH	150 000	21 000	21 000	129 000
Cantons restants	445 000	53 000	53 000	392 000
CH	889 000	124 000	124 000	765 000

Tableau 4.1 : Consommation des forfaits par canton

Le graphique suivant montre le pourcentage consommé des indemnités forfaitaires perçues par rapport à celui des réserves dans les six premiers cantons. Les cantons de BS et GE se situent nettement en dessous de la moyenne, tandis que le canton des GR n'a consommé que 2 % des indemnités forfaitaires qui lui ont été versées.

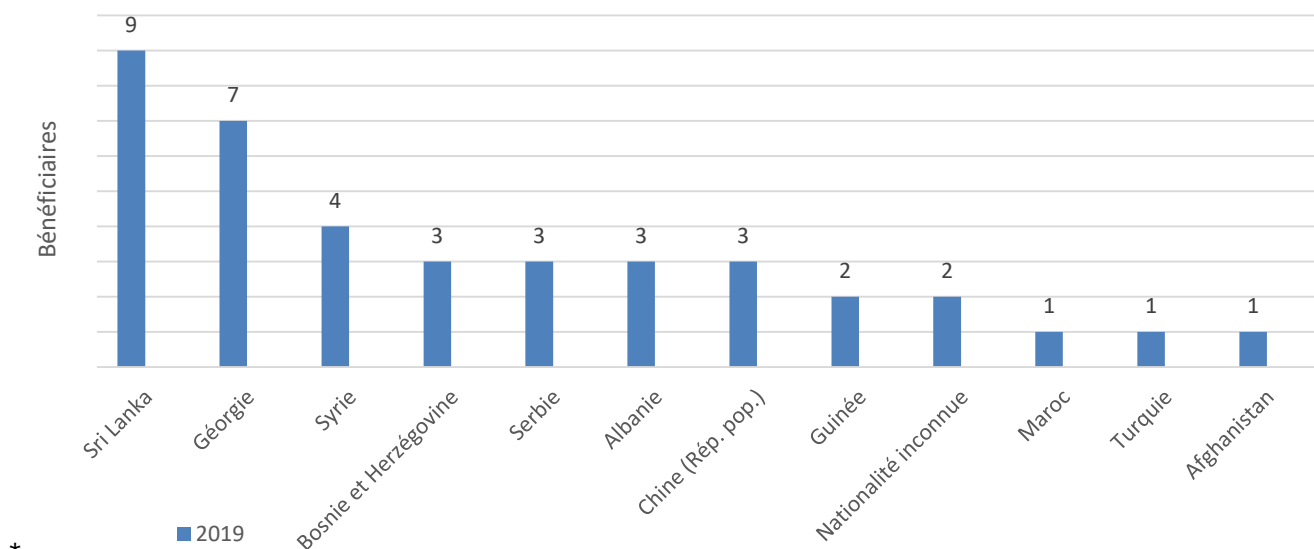


Graphique 4.9 : Consommation des indemnités forfaitaires par canton

4.5 Profil des bénéficiaires d'aide d'urgence

Nationalité

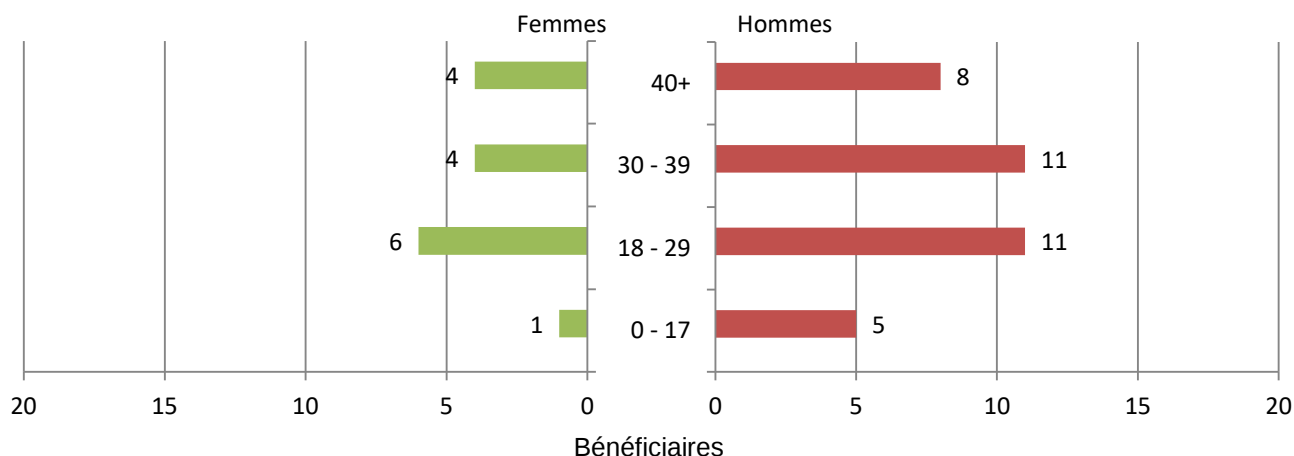
Au cours de la période sous revue, la plus grande majorité des bénéficiaires d'aide d'urgence proviennent des pays listés dans le graphique 4.10. Les ressortissants sri-lankais constituent le plus grand groupe de bénéficiaires (9 personnes). Ils sont également en tête de liste des décisions NEGE et NEM suite à une procédure étendue (39 décisions), suivis des ressortissants géorgiens (14 décisions).



Graphique 4.10 : Pays de provenance des bénéficiaires d'aide d'urgence

Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence

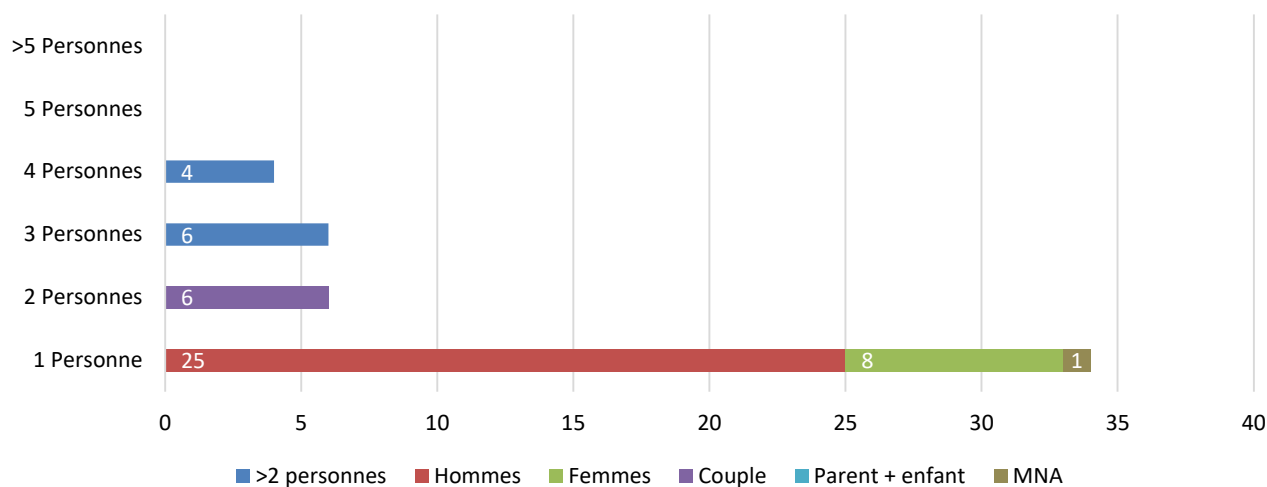
La grande majorité des bénéficiaires d'aide d'urgence sont des hommes âgés de 18 à 39 ans : on en dénombre 35, ce qui représente 70 % de l'ensemble des bénéficiaires d'aide d'urgence, alors que seules 15 femmes constituent les 30 % restants.



Graphique 4.11 : Âge et sexe des bénéficiaires d'aide d'urgence

Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier

La structure du dossier reflète généralement la constellation familiale. Les hommes célibataires sont surreprésentés dans l'ensemble du système d'asile. Cette tendance est encore plus prononcée dans l'aide d'urgence. Environ 50 % des bénéficiaires sont des hommes célibataires. On n'enregistre qu'un seul mineur non accompagné bénéficiaire d'aide d'urgence sur 6 dont la procédure étendue est close.



Graphique 4.12 : Nombre de bénéficiaires d'aide d'urgence par dossier

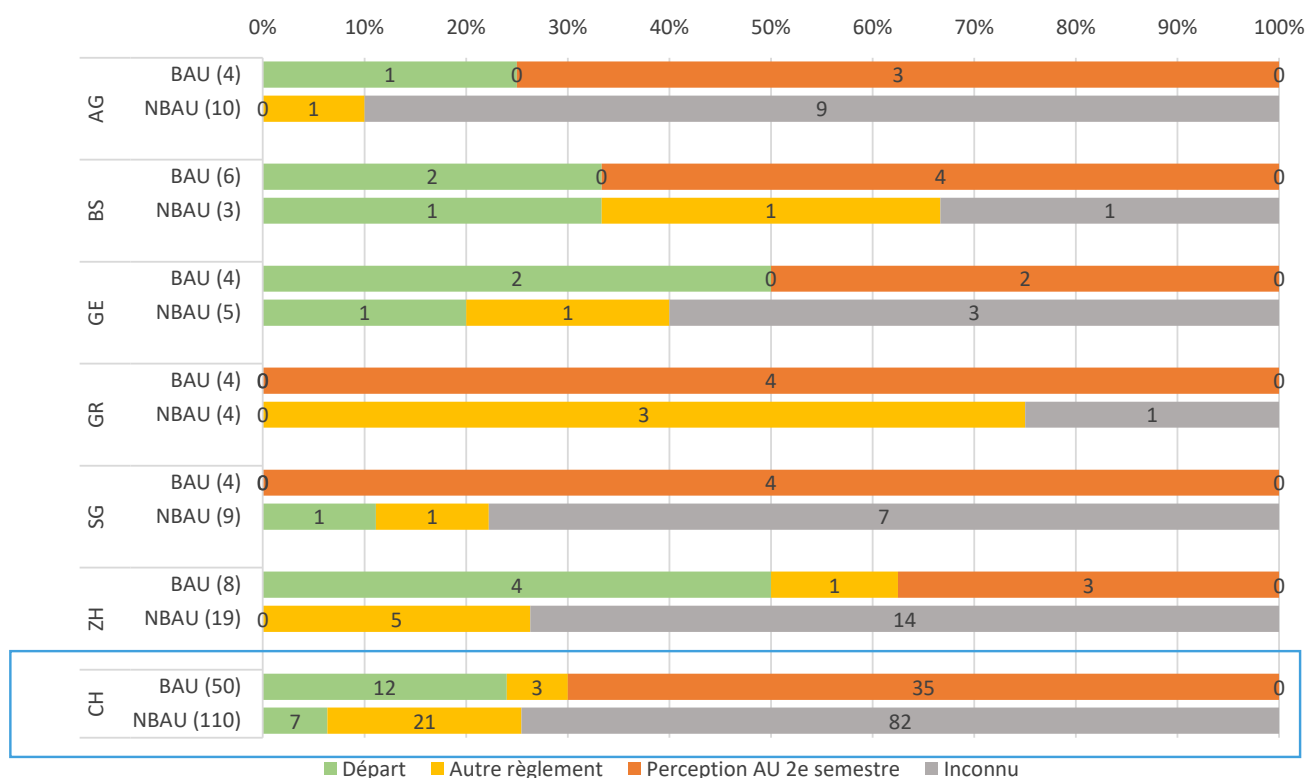
4.6 Sortie d'aide d'urgence des bénéficiaires

Bénéficiaires d'aide d'urgence (BAU)

On décompte environ 24 % des 50 BAU enregistrant un départ sous contrôle des autorités, 6 % une nouvelle demande d'asile (12 personnes) et personne des motifs de sortie inconnus. On enregistre plus 70 % des BAU au 2e semestre. Le canton du GE enregistre le taux de départ sous contrôle des autorités le plus élevé (plus de 50 %), tandis que les cantons de BS, GR et SG sont ceux qui comptent le plus grand nombre de bénéficiaires au deuxième semestre de la période sous revue.

Non-bénéficiaires d'aide d'urgence (NBAU)

On décompte près de 5 % des 110 NBAU enregistrant un départ sous contrôle des autorités, environ 20 % un autre règlement final (19 personnes sur 21 une nouvelle demande d'asile) et près de 75 % des motifs de sortie inconnus.



Graphique 4.13 : Sortie du système des ayant droit à l'aide d'urgence

5. Synthèse et conclusions

En raison de la distinction des bases du calcul des indemnités forfaitaires inhérentes aux trois procédures, la colonne correspondante à la vue d'ensemble offre uniquement une information complémentaire.

		Procédure Dublin	Procédure accélérée	Procédure étendue	Vue d'ensemble
Bénéficiaires AU dans la période sous revue (in PR)	Nombre de décisions in PR	1 420	816	148	2 384
	Bénéficiaires avec décision in PR	92	164	50	306
	Taux de perception des ayant droit avec EF in PR	6,5 %	20,1 %	33,8 %	12,8 %
	Total bénéficiaires (inclus avec décisions av.PR)	39	164	50	306
	Durée de perception (exclus ceux enregistrant uniquement des frais médicaux)	39 jours	55 jours	56 jours	53 jours
	Frais d'assistance par jour	15 francs	14 francs	12 francs	13 francs
	Frais d'hébergement par jour	24 francs	25 francs	21 francs	24 francs
	Frais de santé par jour	24 francs	12 francs	17 francs	15 francs
	Moyenne des frais par jour	64 francs	52 francs	50 francs	52 francs
	Indemnités forfaitaires (en francs)	568 000	1 643 000	889 000	3 100 000
	Dépenses totales AU (en francs)	105 000	454 000	124 000	683 000
	Solde (en francs)	463 000	1 189 000	765 000	2 417 000
	1er pays de provenance	Algérie	Géorgie	Sri Lanka	Géorgie
	2e pays de provenance	Afghanistan	Irak	Géorgie	Algérie
	3e pays de provenance	Maroc	Iran	Syrie	Irak
	Moyenne d'âge	28 ans	28 ans	31 ans	28 ans
	Nombre MNA	0	2	1	3
	Part des hommes	85 %	71 %	70 %	75 %
	Nombre départ sous contrôle autorités NBAU	523	186	7	716
	Nombre départ sous contrôle autorités BAU	66	28	12	106
	Part BALD des bénéficiaires au 4e trimestre (exclus ceux enregistrant uniquement des frais médicaux)	-	-	-	-
Bénéficiaires AU dans la période globale (in PG)	Nombre de décisions in PG				
	Bénéficiaires avec décision in PG				
	Taux de perception des ayant droit avec EF in PR				
	Durée de perception (exclus ceux enregistrant uniquement des frais médicaux)				
	Frais d'assistance par jour				
	Frais d'hébergement par jour				
	Frais de santé par jour				
	Moyenne des frais par jour				
	Indemnités forfaitaires (en francs)				
	Dépenses totales AU (en francs)				
	Solde (en francs)				
	1er pays de provenance				
	2e pays de provenance				
	3e pays de provenance				
	Moyenne d'âge				
	Nombre MNA				
	Part des hommes				
	Nombre départ sous contrôle autorités NBAU				
	Nombre départ sous contrôle autorités BAU				

6. Prévisions

Il est possible de fournir les estimations suivantes concernant les demandes d'asile devant être traitées selon la nouvelle loi en vigueur. Entre janvier et mai 2020 on dénombre près de 780 NEM² prononcées suite à une procédure Dublin, près de 400 NEGE/NEM suite à une procédure accélérée et près de 140 NEGE/NEM suite à une procédure étendue³. Le nombre de demandes d'asile devant être traitées s'élève à près de 4000. Suivant les proportions actuelles de NEM et NEGE prononcées, on pourrait s'attendre à environ 900 NEM/NEGE supplémentaires après clôture d'une des trois procédures. Aussi bien le taux de perception que le montant des indemnités fédérales sont difficiles à estimer en raison de la non-disponibilité des détails concernant la procédure à laquelle les demandes d'asile devront être soumises.

Les pays de provenance enregistrés par les cas en suspens présentent une configuration similaire aux demandes enregistrées les années précédentes, c'est-à-dire par ordre d'importance : l'Erythrée, l'Afghanistan et la Syrie. Ces pays présentent tous un taux de protection élevé, indiquant un risque moindre d'enregistrer une forte hausse de leurs ressortissants parmi les bénéficiaires de l'aide d'urgence. Suivent par nombre d'importance de demandes d'asile la Turquie, le Sri Lanka et l'Algérie. Le Sri Lanka et l'Algérie présentent un taux de protection plus bas et un risque par conséquent plus important que leurs ressortissants enregistrent une plus forte hausse à l'aide d'urgence. Toutefois, cela ne devrait pas présenter de changement notable au niveau des difficultés existantes liées à l'exécution des renvois.

Le SEM et la CDAS suivent la situation exceptionnelle liée à la pandémie du COVID-19 et examinent attentivement les conséquences que cela pourrait entraîner au niveau de l'aide d'urgence, notamment au niveau de l'exécution du renvoi. L'analyse des tendances du premier semestre 2020 sera présentée dès que possible, au plus tard en décembre 2020, lors de la prochaine réunion du Groupe d'accompagnement du suivi concernant la suppression de l'aide sociale.

La stratégie de traitement du SEM en matière de demandes d'asile ainsi que d'autres facteurs déjà observés par le passé, continuent d'influencer le système d'aide d'urgence. A titre d'exemple, le nombre de nouvelles demandes d'asile, encore à la baisse en 2020⁴, mais aussi, la configuration des pays de provenance des requérants d'asile, ainsi que leurs spécificités en matière de procédures d'asile (droit de rester, décision négative exécutoire etc.) et d'exécution du renvoi. À cela s'ajoutent des différences organisationnelles au sein des cantons et les efforts respectifs déployés dans le domaine de l'exécution des renvois.

² Dont une trentaine de DAM-Dublin

³ Dont une soixantaine de DAM

⁴ Extraordinairement élevé en 2015, le nombre de demandes d'asile affiche ensuite une baisse jusqu'au premier trimestre 2020. L'origine de cette baisse tient à la détente de la situation migratoire, amorcée en 2016, suite notamment à la fermeture de la route des Balkans (mars 2016), à la diminution de l'ampleur de la migration par la Méditerranée centrale (courant 2017) et au tarissement d'autres routes migratoires, par l'Italie, lesquelles ont joué par le passé un rôle central pour la Suisse (été 2018).

7. Mesures à prendre

Les mesures à prendre concernant les forfaits correspondants à chaque procédure sont les suivantes :

Procédure	Résultats		Mesure à prendre pour le forfait en	Forfait en vigueur (en francs)	Nouveau forfait
	Produit	Réserves			
Dublin	- 88.9 %	67 %	Maintien	400	-
Accélérée	- 77.0 %	61 %	Maintien	2013	-
Étendue	- 88.5 %	70 %	Maintien	6006	-

Tableau 7.1 : Mesures à prendre

Les montants des indemnités forfaitaires en vigueur sont maintenus.

La modification du forfait en vigueur a lieu, si l'examen du produit arithmétique du taux moyen de bénéficiaires par la durée moyenne de perception des prestations⁵ durant les six années précédentes, présente une différence d'au moins 10 % par rapport aux forfaits en vigueur et, que les conditions selon lesquelles le forfait peut être augmenté ou diminué sont remplies, c'est-à-dire :

- Le forfait est augmenté si les réserves financières nettes des cantons sont inférieures à la moyenne⁶ des montants totaux annuels versés aux cantons durant les quatre années précédentes à titre de forfait.
- Le forfait est diminué si les réserves financières nettes des cantons équivalent au minimum à la moyenne⁷ des montants totaux annuels versés aux cantons durant les quatre années précédentes à titre de forfaits.

⁵ La moyenne déterminante exclut du calcul les valeurs extrêmes inférieures et supérieures des cantons, au total, au moins 10 % des décisions entrées en force.

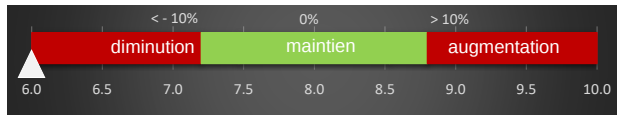
⁶ La moyenne déterminante exclut du calcul les valeurs extrêmes inférieures et supérieures des cantons, au total, au moins 10 % des décisions entrées en force.

⁷ La moyenne déterminante exclut du calcul les valeurs extrêmes inférieures et supérieures des cantons, au total, au moins 10 % des décisions entrées en force.

Procédure Dublin

Examen du produit

Ecart du produit moyen au forfait : **- 88.9 %**



Examen des réserves

Réserves nettes comparées aux indemnités forfaitaires : **67 %**



Clause de sauvegarde : les réserves sont au-dessus de la barre des 25 %

Examen produit : l'écart est supérieur au forfait en vigueur d'au moins $\pm 10\%$ (- 88.9 %)

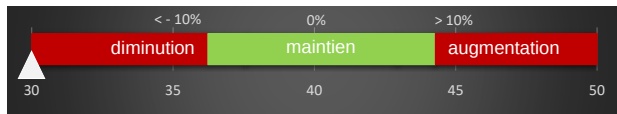
Examen réserves : les réserves financières nettes cantonales sont en-dessous de la barre des 100 %

Conclusion : le montant des indemnités forfaitaires de la procédure Dublin est maintenu

Procédure accélérée

Examen du produit

Ecart du produit moyen au forfait : **- 77.0 %**



Examen des réserves

Réserves nettes comparées aux indemnités forfaitaires : **61 %**



Clause de sauvegarde : les réserves sont au-dessus de la barre des 25 %

Examen produit : l'écart est supérieur au forfait en vigueur d'au moins $\pm 10\%$ (- 77.0 %)

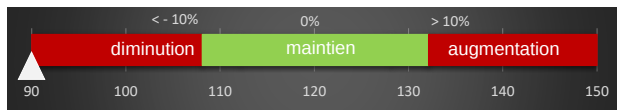
Examen réserves : les réserves financières nettes cantonales sont en-dessous de la barre des 100 %

Conclusion : le montant des indemnités forfaitaires de la procédure accélérée est maintenu

Procédure étendue

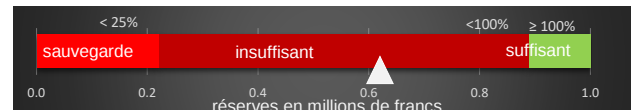
Examen du produit

Ecart du produit moyen au forfait : **- 88.5 %**



Examen des réserves

Réserves nettes comparées aux indemnités forfaitaires : **70 %**



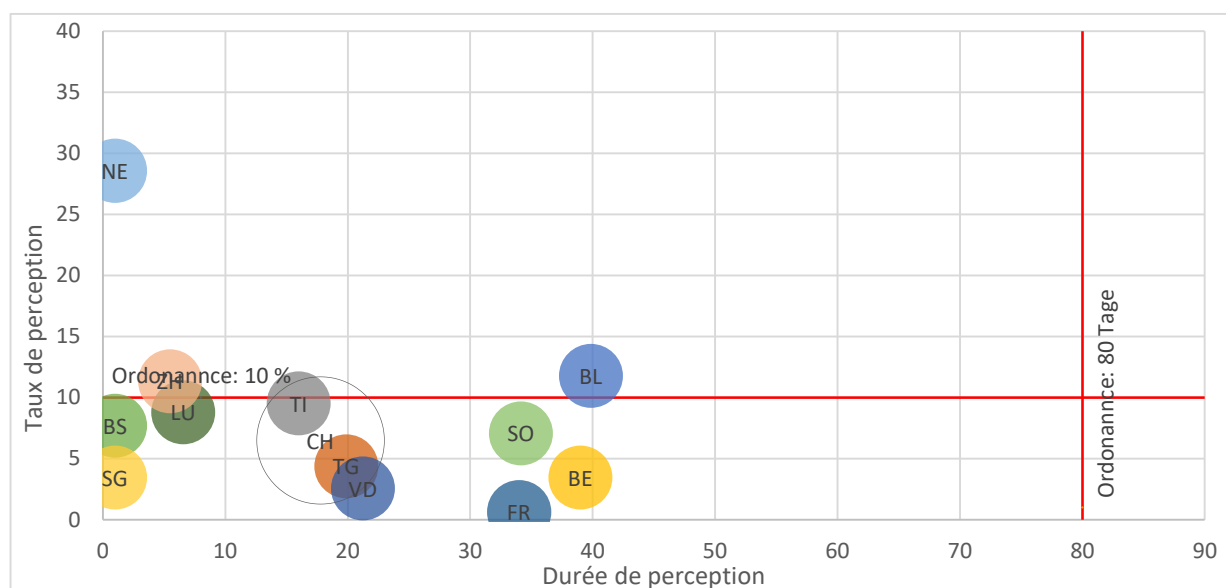
Clause de sauvegarde : les réserves sont au-dessus de la barre des 25 %

Examen produit : l'écart est supérieur au forfait en vigueur d'au moins $\pm 10\%$ (- 88.5 %)

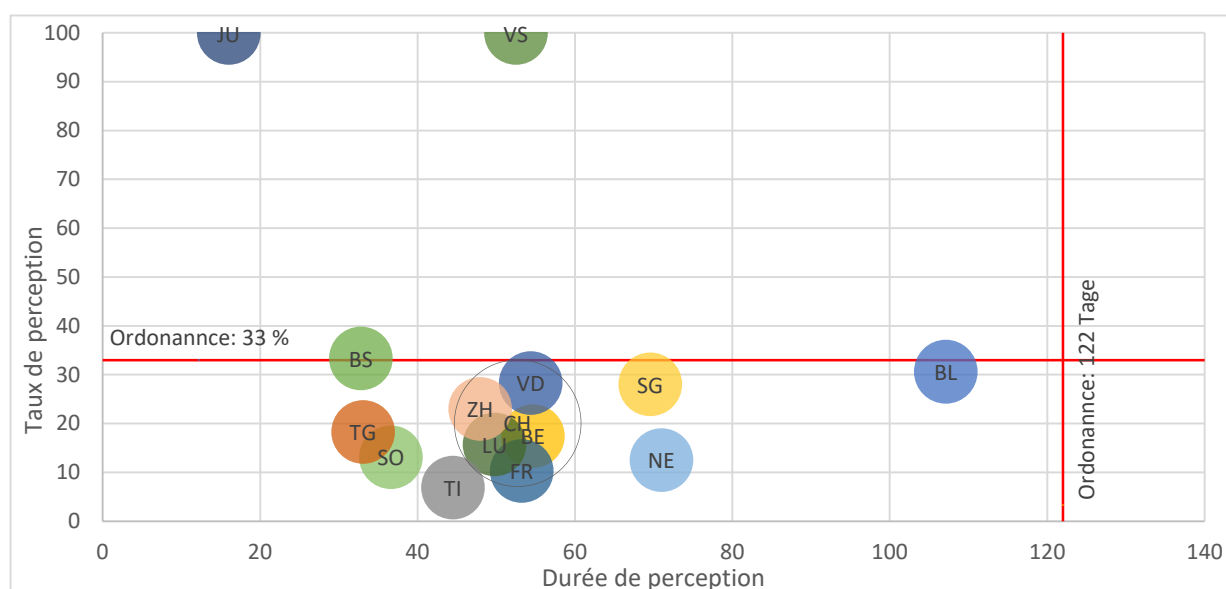
Examen réserves : les réserves financières nettes cantonales sont en-dessous de la barre des 100 %

Conclusion : le montant des indemnités forfaitaires de la procédure étendue est maintenu

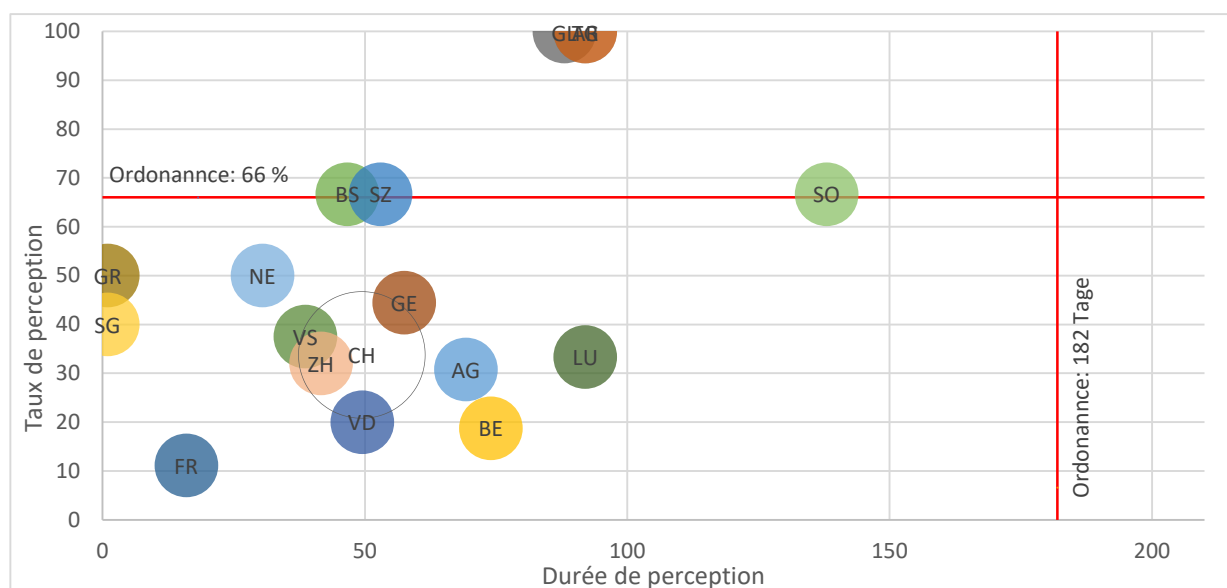
Procédure Dublin : produits cantonaux



Procédure accélérée : produits cantonaux



Procédure étendue : produits cantonaux



Annexes au rapport de suivi concernant la suppression de l'aide sociale

Rapport annuel 2019 | nouveaux dossiers

(1er mars – 31 décembre 2019 | Dossiers régis par le droit en vigueur (LAsi) à partir du 1er mars 2019)

Annexes | Rapport de suivi concernant la suppression de l'aide sociale

Rapport annuel 2019

Les dépenses présentées dans les tableaux sont basées sur les données fournies par les cantons. Le SEM se limite à plausibiliser l'ensemble des données fournies, sans se livrer à un examen de surveillance financière. Il n'y a pas de données pour la période globale (premier exercice).

Annexe 1: Consommation des indemnités forfaitaires et dépenses | Période globale 2019-2019

- 1.1 Dépenses d'aide d'urgence par type de procédure | Période globale
- 1.2 Dépenses d'aide d'urgence procédure Dublin | Période globale
- 1.3 Dépenses d'aide d'urgence procédure accélérée | Période globale
- 1.4 Dépenses d'aide d'urgence procédure étendue | Période globale

Annexe 2: Consommation des indemnités forfaitaires et dépenses | Période sous revue 2019

- 2.1 Dépenses d'aide d'urgence par type de procédure | Période sous revue
- 2.2 Dépenses d'aide d'urgence procédure Dublin | Période sous revue
- 2.3 Dépenses d'aide d'urgence procédure accélérée | Période sous revue
- 2.4 Dépenses d'aide d'urgence procédure étendue | Période sous revue

Annexe 3: Consommation des indemnités forfaitaires par année d'entrée en force

- 3.1 Dépenses d'aide d'urgence par année d'entrée en force

Annexe 4: Demandes multiples

- 4.1 Dépenses d'aide d'urgence demandes multiples | Période globale
- 4.2 Dépenses d'aide d'urgence demandes multiples | Période sous revue

Annexe 5: Détails des dépenses d'aide d'urgence

- 5.1 Récapitulatif dépenses d'aide d'urgence | Période globale
- 5.2 Récapitulatif dépenses d'aide d'urgence | Période sous revue

Annexe 6: Profil des bénéficiaires d'aide d'urgence

- 6.1 Pays de provenance | Période globale
- 6.2 Âge et sexe | Période globale
- 6.3 Structure du dossier | Période globale
- 6.4 Pays de provenance | Période sous revue
- 6.5 Âge et sexe | Période sous revue
- 6.6 Structure du dossier | Période sous revue
- 6.7 Flux de personnes par trimestre et type de procédure
- 6.8 Première perception par type de procédure

Annexe 7: Aide d'urgence de longue durée

- 7.1 Bénéficiaires de longue durée | Période sous revue
- 7.2 Bénéficiaires de longue durée | Détails par procédure | Période sous revue

Annexe 8: Départ sous contrôle des autorités par canton

- 8.1 Départ sous contrôle des autorités par procédure | Période globale
- 8.2 Départ sous contrôle des autorités par pays de provenance | Période globale
- 8.3 Départ sous contrôle des autorités par procédure | Période sous revue
- 8.4 Départ sous contrôle des autorités par pays de provenance | Période sous revue

Dépenses d'aide d'urgence par type de procédure | Période globale

Canton	Procédure Dublin				Procédure accélérée				Procédure étendue			
	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton avec CFAaTP	BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dépenses d'aide d'urgence procédure Dublin | Période globale

Canton	Total bénéficiaires AU	Total dépenses AU	Nombre de nuitées	Dépenses moyennes par nuitée	Nombre décisions 2019 2019	Indemnités forfaitaires 2019-2019	Indemnités forfaitaires moins dépenses	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Taux de perception (en %)	Dépenses moyennes par décision	Dépenses (en francs)		
											Assistance	Hébergement	Frais médicaux
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton avec CFAstP	BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dépenses d'aide d'urgence procédure accélérée | Période globale

Canton	Total bénéficiaires AU	Total dépenses AU	Nombre de nuitées	Dépenses moyennes par nuitée	Nombre décisions 2019 2019	Indemnités forfaitaires 2019-2019	Indemnités forfaitaires moins dépenses	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Taux de perception (en %)	Dépenses moyennes par décision	Dépenses (en francs)		
											Assistance	Hébergement	Frais médicaux
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton avec CFAstP	BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dépenses d'aide d'urgence procédure Dublin | Période globale

Canton	Total bénéficiaires AU	Total dépenses AU	Nombre de nuitées	Dépenses moyennes par nuitée	Nombre décisions 2019 2019	Indemnités forfaitaires 2019-2019	Indemnités forfaitaires moins dépenses	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Taux de perception (en)	Dépenses moyennes par décision	Dépenses (en francs)		
											Assistance	Hébergement	Frais médicaux
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton avec CFAstP	BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dépenses d'aide d'urgence par type de procédure | Période sous revue

	Canton	Procédure Dublin				Procédure accélérée				Procédure étendue			
		Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses
Canton avec CFAaTP	BE	6	3	39	54'956	15	17	55	124'381	3	19	74	84'137
	BS	2	8	0	8'400	11	33	33	48'806	6	67	47	34'098
	NE	4	29	0	3'555	1	13	71	10'368	2	50	31	21'229
	SG	1	3	0	10'429	7	28	70	-2'058	4	40	0	56'023
	TI	6	10	16	6'327	2	7	45	51'065	0	0	0	18'018
	ZH	23	11	5	68'708	29	23	48	175'887	8	32	42	129'392
	Ø / Σ	42	8	11	152'375	65	21	50	408'449	23	34	39	342'895
Canton avec CFAsTP	BL	14	12	40	25'374	15	31	107	32'840	0	0	0	6'006
	FR	1	1	34	62'554	8	10	53	139'100	1	11	16	53'238
	GE	0	0	0	2'000	0	0	0	2'013	4	44	58	36'709
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6'006
	SO	7	7	34	26'416	8	13	37	105'501	2	67	138	8'355
	TG	8	4	20	65'501	23	18	33	231'081	1	100	92	3'683
	VD	4	3	21	58'094	28	28	54	105'630	2	20	50	55'916
Ø / Σ	34	5	32	239'939	82	20	56	616'165	10	29	71	169'914	
Canton sans CFA	AG	0	0	0	400	0	0	0	2'013	4	31	69	69'784
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12'012
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	92	2'856
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	1	100	88	3'721
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	4	50	0	47'043
	JU	0	0	0	0	1	100	16	1'096	0	0	0	6'006
	LU	16	9	7	67'926	14	16	50	159'941	2	33	92	30'483
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	2'013	2	67	53	13'688
	UR	0	0	0	400	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	400	2	100	53	-2'891	3	38	39	42'163
	ZG	0	0	0	1'200	0	0	0	2'013	0	0	0	24'024
	Ø / Σ	16	9	7	70'326	17	18	48	164'185	17	36	51	251'780
	CH	92	6	18	462'640	164	20	53	1'188'799	50	34	49	764'589

Dépenses d'aide d'urgence procédure Dublin | Période sous revue

Canton	Total bénéficiaires AU	Total dépenses AU	Nombre de nuitées	Dépenses moyennes par nuitée	Nombre décisions 2019 2019	Indemnités forfaitaires 2019-2019	Indemnités forfaitaires moins dépenses	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Taux de perception (en)	Dépenses moyennes par décision	Dépenses (en francs)			
											Assistance	Hébergement	Frais médicaux	
Canton avec CFAaTP	BE	6	14'644	234	63	174	69'600	54'956	3	39	84	46	13	42
	BS	2	2'000	0	0	26	10'400	8'400	8	0	77	41	0	59
	NE	4	2'045	0	0	14	5'600	3'555	29	0	146	0	0	100
	SG	1	1'171	0	0	29	11'600	10'429	3	0	40	0	0	100
	TI	6	18'873	96	197	63	25'200	6'327	10	16	300	5	54	41
	ZH	23	12'492	126	99	203	81'200	68'708	11	5	62	10	25	65
	Ø / Σ	42	51'225	456	112	509	203'600	152'375	8	11	101	19	30	52
Canton avec CFAsTP	BL	14	22'226	558	40	119	47'600	25'374	12	40	187	31	34	35
	FR	1	1'446	34	43	160	64'000	62'554	1	34	9	24	76	0
	GE	0	0	0	0	5	2'000	2'000	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	7	13'184	239	55	99	39'600	26'416	7	34	133	30	57	12
	TG	8	7'699	159	48	183	73'200	65'501	4	20	42	17	37	46
	VD	4	4'706	85	55	157	62'800	58'094	3	21	30	29	71	0
	Ø / Σ	34	49'261	1'075	46	723	289'200	239'939	5	32	68	19	30	52
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	1	400	400	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	16	4'874	105	46	182	72'800	67'926	9	7	27	24	25	44
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	1	400	400	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	1	400	400	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	3	1'200	1'200	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	16	4'874	105	46	188	75'200	70'326	9	7	26	19	30	52
CH	92	105'360	1'636	64	1'420	568'000	462'640	6	18	74	24	37	39	

Dépenses d'aide d'urgence procédure accélérée | Période sous revue 2019

Canton	Total bénéficiaires AU	Total dépenses AU	Nombre de nuitées	Dépenses moyennes par nuitée	Nombre décisions 2019- 2019	Indemnités forfaitaires 2019-2019	Indemnités forfaitaires moins dépenses	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Taux de perception (en)	Dépenses moyennes par décision	Dépenses (en francs)			
											Assistance	Hébergement	Frais médicaux	
Canton avec CFAaTP	BE	15	48'737	820	59	86	173'118	124'381	17	55	567	48	13	39
	BS	11	17'623	361	49	33	66'429	48'806	33	33	534	55	31	15
	NE	1	5'736	71	81	8	16'104	10'368	13	71	717	9	40	49
	SG	7	52'383	487	108	25	50'325	-2'058	28	70	2'095	8	81	11
	TI	2	7'312	89	82	29	58'377	51'065	7	45	252	12	87	1
	ZH	29	77'751	1'391	56	126	253'638	175'887	23	48	617	18	58	24
	Ø / Σ	65	209'542	3'219	65	307	617'991	408'449	21	50	683	25	52	23
Canton avec CFAsTP	BL	15	65'797	1'607	41	49	98'637	32'840	31	107	1'343	31	33	36
	FR	8	17'914	426	42	78	157'014	139'100	10	53	230	30	55	15
	GE	0	0	0	0	1	2'013	2'013	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	8	17'292	293	59	61	122'793	105'501	13	37	283	28	55	16
	TG	23	22'557	761	30	126	253'638	231'081	18	33	179	27	59	13
	VD	28	93'657	1'523	61	99	199'287	105'630	28	54	946	29	42	29
	Ø / Σ	82	217'217	4'610	47	414	833'382	616'165	20	56	525	21	35	16
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	1	2'013	2'013	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	1	917	16	57	1	2'013	1'096	100	16	917	0	66	26
	LU	14	19'216	697	28	89	179'157	159'941	16	50	216	32	49	15
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	1	2'013	2'013	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	2	6'917	105	66	2	4'026	-2'891	100	53	3'459	40	16	44
	ZG	0	0	0	0	1	2'013	2'013	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	17	27'050	818	33	95	191'235	164'185	18	48	285	5	10	7
CH	164	453'809	8'647	52	816	1'642'608	1'188'799	20	53	556	28	47	25	

Dépenses d'aide d'urgence procédure étendue | Période sous revue 2019

Canton	Total bénéficiaires AU	Total dépenses AU	Nombre de nuitées	Dépenses moyennes par nuitée	Nombre décisions 2019 2019	Indemnités forfaitaires 2019-2019	Indemnités forfaitaires moins dépenses	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Taux de perception (en)	Dépenses moyennes par décision	Dépenses (en francs)			
											Assistance	Hébergement	Frais médicaux	
Canton avec CFAaTP	BE	3	11'959	222	54	16	96'096	84'137	19	74	747	53	15	32
	BS	6	19'956	280	71	9	54'054	34'098	67	47	2'217	25	21	54
	NE	2	2'795	61	46	4	24'024	21'229	50	31	699	12	71	17
	SG	4	4'037	0	0	10	60'060	56'023	40	0	404	0	0	100
	TI	0	0	0	0	3	18'018	18'018	0	0	0	0	0	0
	ZH	8	20'758	333	62	25	150'150	129'392	32	42	830	16	47	37
	Ø / Σ	23	59'507	896	66	67	402'402	342'895	34	39	888	25	30	45
Canton avec CFAsTP	BL	0	0	0	0	1	6'006	6'006	0	0	0	0	0	0
	FR	1	816	16	51	9	54'054	53'238	11	16	91	32	18	50
	GE	4	17'345	230	75	9	54'054	36'709	44	58	1'927	14	52	34
	OW	0	0	0	0	1	6'006	6'006	0	0	0	0	0	0
	SO	2	9'663	276	35	3	18'018	8'355	67	138	3'221	16	80	4
	TG	1	2'323	92	25	1	6'006	3'683	100	92	2'323	32	68	0
	VD	2	4'144	99	42	10	60'060	55'916	20	50	414	27	55	18
	Ø / Σ	10	34'290	713	48	34	204'204	169'914	29	71	1'009	18	60	22
Canton sans CFA	AG	4	8'294	277	30	13	78'078	69'784	31	69	638	25	58	17
	AI	0	0	0	0	2	12'012	12'012	0	0	0	0	0	0
	AR	1	3'150	92	34	1	6'006	2'856	100	92	3'150	24	56	20
	GL	1	2'285	88	26	1	6'006	3'721	100	88	2'285	31	20	49
	GR	4	1'005	0	0	8	48'048	47'043	50	0	126	100	0	0
	JU	0	0	0	0	1	6'006	6'006	0	0	0	0	0	0
	LU	2	5'553	184	30	6	36'036	30'483	33	92	925	32	38	12
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	2	4'330	106	41	3	18'018	13'688	67	53	1'443	7	93	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	3	5'885	116	51	8	48'048	42'163	38	39	736	29	17	54
	ZG	0	0	0	0	4	24'024	24'024	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	17	30'502	863	35	47	282'282	251'780	36	51	649	27	46	23
CH	50	124'299	2'472	50	148	888'888	764'589	34	49	840	24	42	33	

Dépenses d'aide d'urgence par année d'entrée en force

Dépenses aide d'urgence | Période globale 2019 – 2019

Année d'entrée en force	Procédure Dublin					Procédure accélérée					Procédure étendue				
	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Dépenses moyennes par décision	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Dépenses moyennes par décision	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Dépenses moyennes par décision	Indemnités fédérales moins dépenses
2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dépenses aide d'urgence | Période sous revue 2019

Année d'entrée en force	Procédure Dublin					Procédure accélérée					Procédure étendue				
	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Dépenses moyennes par décision	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Dépenses moyennes par décision	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Dépenses moyennes par décision	Indemnités fédérales moins dépenses
2019	105'360	6	18	74	462'640	453'809	20	53	556	1'188'799	124'299	34	49	840	764'589
Total	105'360	6	18	74	462'640	453'809	20	53	556	1'188'799	124'299	34	49	840	764'589

Dépenses d'aide d'urgence demandes multiples | Période globale

Canton	Procédure Dublin				Procédure accélérée				Procédure étendue			
	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton avec CFAsTP	BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dépenses d'aide d'urgence demandes multiples | Période sous revue

Canton	Procédure Dublin				Procédure accélérée				Procédure étendue			
	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses	Total bénéficiaires AU	Part Bénéficiaires AU / décisions EF cumulées	Durée de perception (en jours)	Indemnités fédérales moins dépenses
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	0	0	0	0	2	2	66	-7'490
	BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SG	0	0	0	0	0	0	0	1	6	92	-10'374
	TI	0	0	0	0	0	0	0	1	5	23	-1'626
	ZH	0	0	0	0	0	0	0	2	2	46	-3'743
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	6	3	56	-23'233
Canton avec CFAsTP	BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	0	0	0	0	0	0	0	1	3	92	-4'511
	TG	0	0	0	0	0	0	0	7	50	90	-18'126
	VD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	8	16	90	-22'638
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0	#DIV/0!	#DIV/0!	0
CH	0	0	0	0	0	0	0	0	14	3	76	-45'870

Récapitulatif dépenses d'aide d'urgence | Période globale

		Procédure Dublin	Procédure accélérée	Procédure étendue
1a	Décisions entrées en force durant la période sous revue 2)	0	0	0
1b	Décisions entrées en force cumulées 3)	1'420	816	148
2	Vue d'ensemble des bénéficiaires aide d'urgence	0	0	0
2a	Bénéficiaires avec assistance et hébergement	0	0	0
2b	Bénéficiaires avec frais médicaux	0	0	0
3	Nombre de jours d'assistance	0	0	0
4	Nombre de nuitées	0	0	0
5	Durée moyenne de perception (4/2): Nombre nuitées 4)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
6	Part des bénéficiaires AU / décisions cumulées	0	0	0
7	Frais d'assistance	0	0	0
8a	Frais d'hébergement individuel	0	0	0
8b	Frais d'hébergement en structure	0	0	0
8	Total frais d'hébergement	0	0	0
9a	Frais médicaux assurance	0	0	0
9b	Frais médicaux effectif	0	0	0
9	Total frais médicaux	0	0	0
10	Trais transport	0	0	0
11	Total dépenses aide d'urgence	0	0	0
12	Total indemnités fédérales versées aux cantons	0	0	0
13	Solde indemnités fédérales moins dépenses AU	0	0	0
14	Frais d'assistance par jour	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
15	Frais d'hébergement individuel par jour	0	0	0
16	Frais d'hébergement en structure par nuitée	0	0	0
17	Part des frais d'hébergement en structure / total frais d'hébergement	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
18	Frais médicaux par jour	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
19	Frais médicaux par personne	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
20	Dépenses aide d'urgence par nuitée	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
21	Dépenses aide d'urgence par personne	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
22	Dépenses AU par décision entrée en force durant la période sous revue	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

1) De minimes différences dues aux arrondis sont possibles

2) Corrective incluses

3) Nombre de décisions cumulées dès le 1er mars 2019

4) Durée moyenne de perception durant la période sous revue. Pour les durées de perception qui se prolongent au-delà de la période sous revue, seule la partie comprise dans la période sous revue est prise en compte

Récapitulatif dépenses d'aide d'urgence | Période sous revue

		Procédure Dublin	Procédure accélérée	Procédure étendue
1a	Décisions entrées en force durant la période sous revue 2)	1'420	816	148
1b	Décisions entrées en force cumulées 3)	1'420	816	148
2	Vue d'ensemble des bénéficiaires aide d'urgence	92	164	50
2a	Bénéficiaires avec assistance et hébergement	42	156	44
2b	Bénéficiaires avec frais médicaux	78	109	39
3	Nombre de jours d'assistance	1'694	9'210	2'381
4	Nombre de nuitées	1'636	8'647	2'472
5	Durée moyenne de perception (4/2): Nombre nuitées 4)	18	53	49
6	Part des bénéficiaires AU / décisions cumulées	6	20	34
7	Frais d'assistance	24'766	124'940	29'538
8a	Frais d'hébergement individuel	12'446	56'799	15'704
8b	Frais d'hébergement en structure	26'218	156'517	36'846
8	Total frais d'hébergement	38'664	213'316	52'550
9a	Frais médicaux assurance	25'946	31'039	16'818
9b	Frais médicaux effectif	15'526	83'275	24'399
9	Total frais médicaux	41'472	114'314	41'217
10	Trais transport	457	1'238	994
11	Total dépenses aide d'urgence	105'360	453'809	124'299
12	Total indemnités fédérales versées aux cantons	568'000	1'642'608	888'888
13	Solde indemnités fédérales moins dépenses AU	462'640	1'188'799	764'589
14	Frais d'assistance par jour	15	14	12
15	Frais d'hébergement individuel par jour	14	14	16
16	Frais d'hébergement en structure par nuitée	36	33	25
17	Part des frais d'hébergement en structure / total frais d'hébergement	1	1	1
18	Frais médicaux par jour	24	12	17
19	Frais médicaux par personne	451	697	824
20	Dépenses aide d'urgence par nuitée	64	52	50
21	Dépenses aide d'urgence par personne	1'145	2'767	2'486
22	Dépenses AU par décision entrée en force durant la période sous revue	74	556	840

1) De minimes différences dues aux arrondis sont possibles

2) Corrective incluses

3) Nombre de décisions cumulées dès le 1er mars 2019

4) Durée moyenne de perception durant la période sous revue. Pour les durées de perception qui se prolongent au-delà de la période sous revue, seule la partie comprise dans la période sous revue est prise en compte

Pays de provenance | Période globale 2019 - 2019

Procédure Dublin	Pays de provenance	Décisions	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Part Dublin	Part accélérée	Part étendue
	Total								

Procédure accélérée	Pays de provenance	Décisions	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Part Dublin	Part accélérée	Part étendue
	Total								

Procédure étendue	Pays de provenance	Décisions	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Part Dublin	Part accélérée	Part étendue
	Total								

Âge et sexe | Période globale 2019-2019

Procédure Dublin	Groupe d'âge	Hommes				Femmes				Total			
		Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision
	0-17 ans												
	18-29 ans												
	30-39 ans												
	> 40 ans												
	Total hommes												

Procédure accélérée	Groupe d'âge	Hommes				Femmes				Total			
		Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision
	0-17 ans												
	18-29 ans												
	30-39 ans												
	> 40 ans												
	Total hommes												

Procédure étendue	Groupe d'âge	Hommes				Femmes				Total			
		Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision
	0-17 ans												
	18-29 ans												
	30-39 ans												
	> 40 ans												
	Total hommes												

Structure du dossier | Période globale 2019 - 2019

Procédure Dublin	Taille du dossier	Bénéficiaires AU	Durée de perception
	1 personne (homme)		
	1 personne (femme)		
	MNA		
	2 adultes		
	1 adulte + 1 enfant		
	3 personnes		
	4 personnes		
	5 personnes		
	> 5 personnes		
	Total		

Procédure accélérée	Taille du dossier	Bénéficiaires AU	Durée de perception
	1 personne (homme)		
	1 personne (femme)		
	MNA		
	2 adultes		
	1 adulte + 1 enfant		
	3 personnes		
	4 personnes		
	5 personnes		
	> 5 personnes		
	Total		

Procédure étendue	Taille du dossier	Bénéficiaires AU	Durée de perception
	1 personne (homme)		
	1 personne (femme)		
	MNA		
	2 adultes		
	1 adulte + 1 enfant		
	3 personnes		
	4 personnes		
	5 personnes		
	> 5 personnes		
	Total		

Pays de provenance | Période sous revue 2019

Procédure Dublin	Pays de provenance	Décisions	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Part Dublin	Part accélérée	Part étendue
	Algérie	253	22	9%	1	24	56%	41%	3%
	Afghanistan	114	14	12%	16	227	64%	32%	5%
	Maroc	138	8	6%	18	46	62%	31%	8%
	Géorgie	90	6	7%	16	85	14%	70%	16%
	Turquie	42	5	12%	19	98	36%	57%	7%
	Nigéria	112	3	3%	0	15	50%	33%	17%
	Égypte	7	3	43%	42	928	100%	0%	0%
	Quinée	44	3	7%	8	28	50%	17%	33%
	Azerbaïdjan	23	3	13%	92	434	100%	0%	0%
	Angola	14	2	14%	12	42	100%	0%	0%
	Gambie	41	2	5%	55	159	100%	0%	0%
	Tunisie	50	2	4%	24	45	67%	33%	0%
	Top 12	928	73	8%	16	85	46%	45%	9%
	Autres (14)	492	19	4%	23	54	13%	63%	24%
	Total	1420	92	6%	18	74	30%	54%	16%

Procédure accélérée	Pays de provenance	Décisions	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Part Dublin	Part accélérée	Part étendue
	Géorgie	159	31	19%	50	470	14%	70%	16%
	Irak	54	25	46%	66	1'745	7%	89%	4%
	Iran	31	16	52%	52	1'489	11%	84%	5%
	Algérie	95	16	17%	52	586	56%	41%	3%
	Sri Lanka	35	11	31%	48	785	0%	55%	45%
	Turquie	40	8	20%	75	710	36%	57%	7%
	Afghanistan	30	7	23%	45	324	64%	32%	5%
	Russie	10	6	60%	6	100	22%	67%	11%
	Moldavie	6	5	83%	57	2'785	0%	83%	17%
	Syrie	13	4	31%	72	1'049	0%	50%	50%
	Maroc	31	4	13%	50	246	62%	31%	8%
	Serbie	26	4	15%	77	395	0%	57%	43%
	Top 12	530	137	26%	54	727	27%	60%	14%
	Autres (18)	286	27	9%	45	239	40%	35%	25%
	Total	816	164	20%	53	556	30%	54%	16%

Procédure étendue	Pays de provenance	Décisions	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Part Dublin	Part accélérée	Part étendue
	Sri Lanka	39	9	23%	66	585	0%	55%	45%
	Géorgie	14	7	50%	58	1'834	14%	70%	16%
	Syrie	4	4	100%	0	251	0%	50%	50%
	Bosnie et Herzégovine	4	3	75%	92	2'723	0%	25%	75%
	Serbie	2	3	150%	1	4'426	0%	57%	43%
	Albanie	3	3	100%	40	2'955	0%	50%	50%
	China (Rép. pop.)	2	3	150%	31	2'219	0%	25%	75%
	Guinée	3	2	67%	46	1'637	50%	17%	33%
	Nationalité inconnue	2	2	100%	138	4'831	0%	50%	50%
	Maroc	3	1	33%	92	1'042	62%	31%	8%
	Turquie	3	1	33%	61	896	36%	57%	7%
	Afghanistan	1	1	100%	0	735	64%	32%	5%
	Top 12	80	39	49%	52	1'296	24%	51%	26%
	Autres (11)	68	11	16%	42	303	36%	56%	7%
	Total	148	50	34%	49	840	30%	54%	16%

Âge et sexe | Période sous revue 2019

Procédure Dublin	Groupe d'âge	Hommes				Femmes				Total			
		Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision
	0-17 ans	4	4%	17	29	3	4%	49	67	7	4%	30	46
	18-29 ans	44	7%	8	51	5	10%	30	292	49	7%	11	68
	30-39 ans	25	7%	17	70	2	4%	53	96	27	7%	20	73
	> 40 ans	5	5%	47	123	4	15%	32	236	9	7%	40	144
	Total hommes	78	6%	14	62	14	7%	38	151	92	6%	18	74

Procédure accélérée	Groupe d'âge	Hommes				Femmes				Total			
		Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision
	0-17 ans	22	32%	63	951	16	30%	41	429	38	31%	54	724
	18-29 ans	46	17%	54	509	11	25%	79	834	57	18%	59	556
	30-39 ans	26	15%	44	328	6	14%	59	504	32	15%	47	362
	> 40 ans	22	20%	40	509	15	27%	56	1'046	37	22%	46	690
	Total hommes	116	19%	51	507	48	25%	57	714	164	20%	53	556

Procédure étendue	Altersgruppe	Hommes				Femmes				Total			
		Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision	Bénéficiaires AU	Taux de perception	Durée de perception	Coût par décision
	0-17 ans	5	71%	31	1'003	1	20%	0	46	6	50%	26	604
	18-29 ans	11	17%	50	452	6	60%	92	1'952	17	23%	65	657
	30-39 ans	11	35%	30	513	4	50%	60	1'627	15	38%	38	742
	> 40 ans	8	40%	54	886	4	100%	54	5'606	12	50%	54	1'672
	Total hommes	35	29%	42	571	15	56%	67	2'044	50	34%	49	840

Structure du dossier | Période sous revue 2019

Procédure Dublin	Taille du dossier	Bénéficiaires AU	Durée de perception
	1 personne (homme)	70	12
	1 personne (femme)	4	25
	MNA	0	0
	2 adultes	2	63
	1 adulte + 1 enfant	4	12
	3 personnes	12	45
	4 personnes	0	0
	5 personnes	0	0
	> 5 personnes	0	0
	Total	92	18

Procédure accélérée	Taille du dossier	Bénéficiaires AU	Durée de perception
	1 personne (homme)	80	48
	1 personne (femme)	11	78
	MNA	2	81
	2 adultes	6	45
	1 adulte + 1 enfant	14	47
	3 personnes	18	66
	4 personnes	16	78
	5 personnes	5	52
	> 5 personnes	12	14
	Total	164	53

Procédure étendue	Taille du dossier	Bénéficiaires AU	Durée de perception
	1 personne (homme)	25	43
	1 personne (femme)	8	88
	MNA	1	0
	2 adultes	6	50
	1 adulte + 1 enfant	0	0
	3 personnes	6	66
	4 personnes	4	0
	5 personnes	0	0
	> 5 personnes	0	0
	Total	50	49

Flux de personnes | Période sous revue 2019

	1 / 19	2 / 19	3 / 19	4 / 19	1 / 20	2 / 20	3 / 20	4 / 20	1 / 21	2 / 21	3 / 21	4 / 21	1 / 22	2 / 22	3 / 22	4 / 22
Procédure Dublin																
Décisions	0	394	479	547												
Effectif	0	6	28	69												
Augmentation	0	6	24	62												
Diminution		0	2	21												
+ / -	0	6	22	41												
Procédure accélérée																
Décisions	0	184	299	333												
Effectif	0	2	77	139												
Augmentation	0	2	76	86												
Diminution		0	1	24												
+ / -	0	2	75	62												
Procédure étendue																
Décisions	0	16	62	70												
Effectif	0	1	7	45												
Augmentation	0	1	7	42												
Diminution		0	1	4												
+ / -	0	1	6	38												

Première perception aide d'urgence

		Trimestre de perception					
Période globale 2019-2019	Nombre décisions EF	Trimestre EF	1er trimestre ap.EF	2e trimestre ap.EF	3e trimestre ap.EF	4e trimestre ap.EF	5e trimestre ap.EF
Procédure Dublin	2'384	18	21	3	0	0	0
Procédure accélérée	816	76	73	6	1	0	0
Procédure étendue	148	15	20	9	0	0	0

Période sous revue	Nombre décisions EF	Trimestre EF	1er trimestre ap.EF	2e trimestre ap.EF	3e trimestre ap.EF
Procédure Dublin	2'384	18	21	3	0
Procédure accélérée	816	76	73	6	1
Procédure étendue	148	15	20	9	0

Bénéficiaires de longue durée | Période sous revue

Canton	Procédure Dublin				Procédure accélérée				Procédure étendue				Vue d'ensemble			
	Bénéficiaires	BALD T4-2019	Part / bénéficiaires	BALD T4-2018	Bénéficiaires	BALD T4-2019	Part / bénéficiaires	BALD T4-2018	Bénéficiaires	BALD T4-2019	Part / bénéficiaires	BALD T4-2018	Beziehende	LAB Q2 / 2020	Anteil an Beziehenden	Veränderung gegenüber Q4 / 2019
Canton avec CFAaTP	BE															
	BS															
	NE															
	SG															
	TI															
	ZH															
	Ø / Σ															
Canton avec CFAstTP	BL															
	FR															
	GE															
	OW															
	SO															
	TG															
	VD															
	Ø / Σ															
Canton sans CFA	AG															
	AI															
	AR															
	GL															
	GR															
	JU															
	LU															
	NW															
	SH															
	SZ															
	UR															
	ZG															
	VS															
	Ø / Σ															
CH																

Bénéficiaires de longue durée | Détails par procédure | Période sous revue

Canton	Bénéficiaires Q4-2019				Part / décisions			Durée de perception moyenne		Part dossiers unipersonnels	
	Nombre bénéficiaires	Nombre BALD	Part BALD / bénéficiaires	BALD Q4-2018	Nombre décisions	Part bénéficiaires / décisions	Part BALD / décisions	Tous les bénéficiaires	BALD	Tous les bénéficiaires	BALD
BE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ø / Σ	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
Canton avec CFAstP	BL	0	0	0	0						
	FR	0	0	0	0						
	GE	0	0	0	0						
	OW	0	0	0	0						
	SO	0	0	0	0						
	TG	0	0	0	0						
	VD	0	0	0	0						
Ø / Σ	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Départ sous contrôle des autorités par procédure | Période globale

Canton	Procédure Dublin			Procédure accélérée			Procédure étendue		
	Départ	Bénéficiaires	Taux de départ	Départ	Bénéficiaires	Taux de départ	Départ	Bénéficiaires	Taux de départ
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	0	0	0	0	0
	BS	0	0	0	0	0	0	0	0
	NE	0	0	0	0	0	0	0	0
	SG	0	0	0	0	0	0	0	0
	TI	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZH	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0
Canton avec CFAsTP	BL	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR	0	0	0	0	0	0	0	0
	GE	0	0	0	0	0	0	0	0
	OW	0	0	0	0	0	0	0	0
	SO	0	0	0	0	0	0	0	0
	TG	0	0	0	0	0	0	0	0
	VD	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0
Canton sans CFA	AG	0	0	0	0	0	0	0	0
	AI	0	0	0	0	0	0	0	0
	AR	0	0	0	0	0	0	0	0
	GL	0	0	0	0	0	0	0	0
	GR	0	0	0	0	0	0	0	0
	JU	0	0	0	0	0	0	0	0
	LU	0	0	0	0	0	0	0	0
	NW	0	0	0	0	0	0	0	0
	SH	0	0	0	0	0	0	0	0
	SZ	0	0	0	0	0	0	0	0
	UR	0	0	0	0	0	0	0	0
	VS	0	0	0	0	0	0	0	0
	ZG	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ø / Σ	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0
CH	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!

Départ sous contrôle des autorités par pays de provenance | Période globale

		Départ	Bénéficiaires	Taux de départ	Taux de départ des ressortissants dont le pays de provenance enregistre le plus grand nombre de bénéficiaires							
Canton					Géorgie	Algérie	Irak	Afghanistan	Iran	Sri Lanka	Turquie	Maroc
Canton avec CFAaTP	BE	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	BS	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	NE	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	SG	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	TI	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	ZH	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ø / Σ	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Canton avec CFAaTP	BL	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	FR	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	GE	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	OW	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	SO	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	TG	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	VD	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Ø / Σ	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	
Canton sans CFA	AG	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	AI	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	AR	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	GL	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	GR	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	JU	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	LU	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	NW	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	SH	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	SZ	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	UR	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	VS	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	ZG	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ø / Σ	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
	CH	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	

Les taux de départ en-dessous de la moyenne figurent en rouge

Départ sous contrôle des autorités par procédure | Période sous revue 2019

		Procédure Dublin			Procédure accélérée			Procédure étendue		
		Départ	Bénéficiaires	Taux de départ	Départ	Bénéficiaires	Taux de départ	Départ	Bénéficiaires	Taux de départ
Canton avec CFAaTP	BE	2	6	33	2	14	14	0	3	0
	BS	1	2	50	0	11	0	2	6	33
	NE	1	3	33	1	1	100	0	2	0
	SG	0	1	0	1	7	14	0	4	0
	TI	5	6	83	0	2	0	0	0	
	ZH	13	16	81	1	25	4	2	6	33
	Ø / Σ	22	34	65	5	60	8	4	21	19
Canton avec CFAsTP	BL	2	13	15	0	15	0	0	0	
	FR	1	1	100	0	7	0	0	0	
	GE	0	0		0	0		1	3	33
	OW	0	0		0	0		0	0	
	SO	5	7	71	1	8	13	0	2	0
	TG	4	5	80	2	21	10	0	1	0
	VD	0	4	0	1	28	4	0	1	0
	Ø / Σ	12	30	40	4	79	5	1	7	14
Canton sans CFA	AG	0	0		0	0		0	3	0
	AI	0	0		0	0		0	0	
	AR	0	0		0	0		0	1	0
	GL	0	0		0	0		0	1	0
	GR	0	0		0	0		0	4	0
	JU	0	0		0	1	0	0	0	
	LU	13	16	81	4	14	29	0	2	0
	NW	0	0		0	0		0	0	
	SH	0	0		0	0		0	0	
	SZ	0	0		0	0		0	2	0
	UR	0	0		0	0		0	0	
	VS	0	0		2	2	100	1	3	33
	ZG	0	0		0	0		0	0	
	Ø / Σ	13	16	81	6	17	35	1	16	6
CH		47	80	59	15	156	10	6	44	14

Départ sous contrôle des autorités par pays de provenance | Période sous revue 2019

		Départ	Bénéficiaires	Taux de départ	Taux de départ des ressortissants dont le pays de provenance enregistre le plus grand nombre de bénéficiaires							
					Géorgie	Algérie	Irak	Afghanistan	Iran	Sri Lanka	Turquie	Maroc
Canton avec CFAaTP	BE	4	23	17	0	0	0	0	50	0	0	-
	BS	3	19	16	-	0	-	0	0	0	-	-
	NE	2	6	33	100	0	-	-	-	-	0	-
	SG	1	12	8	50	-	0	0	-	0	-	-
	TI	5	8	63	-	100	-	67	0	-	-	100
	ZH	16	47	34	50	60	0	100	25	0	-	100
	Ø / Σ	31	115	27	50	37	0	33	17	0	0	100
Canton avec CFAaTP	BL	2	28	7	0	-	0	0	0	0	-	100
	FR	1	8	13	0	-	0	-	0	-	50	0
	GE	1	3	33	33	-	-	-	-	-	-	-
	OW	0	0		-	-	-	-	-	-	-	-
	SO	6	17	35	40	0	-	100	-	-	100	-
	TG	6	27	22	0	100	0	50	-	-	100	0
	VD	1	33	3	0	0	0	-	0	0	0	0
	Ø / Σ	17	116	15	14	11	0	25	0	0	50	40
Canton sans CFA	AG	0	3	0	-	-	-	-	0	0	-	0
	AI	0	0		-	-	-	-	-	-	-	-
	AR	0	1	0	-	-	0	-	-	-	-	-
	GL	0	1	0	-	-	-	-	-	0	-	-
	GR	0	4	0	-	-	-	-	-	-	-	-
	JU	0	1	0	-	-	-	-	-	-	-	0
	LU	17	32	53	17	100	-	40	0	33	50	0
	NW	0	0		-	-	-	-	-	-	-	-
	SH	0	0		-	-	-	-	-	-	-	-
	SZ	0	2	0	-	-	-	-	-	0	-	-
	UR	0	0		-	-	-	-	-	-	-	-
	VS	3	5	60	100	-	-	-	-	0	-	-
	ZG	0	0		-	-	-	-	-	-	-	-
	Ø / Σ	20	49	41	29	100	0	40	0	14	50	0
CH		68	280	24	26	43	0	32	11	5	43	45

Les taux de départ en-dessous de la moyenne figurent en rouge